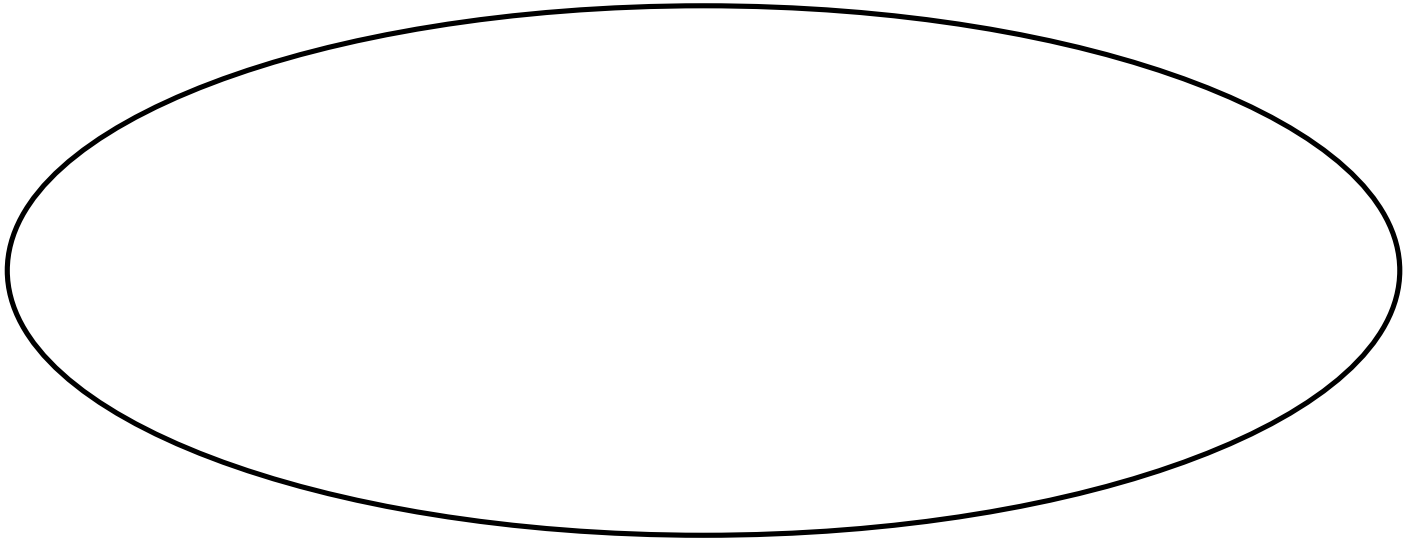


**CARTELS  
CONSTITUANTS  
de l'ANALYSE  
FREUDIENNE**



# Le courrie r

N ° 3

# Mai 2003

## **Cartels Constituants de l'Analyse Freudienne**

*Association membre de l'Inter Associatif Européen de Psychanalyse*

*Association membre de Convergencia, Mouvement Lacanien pour la Psychanalyse Freudienne*

*Siège social : 37 bis, rue des Abbesses, 75018 Paris, tél. et fax : 01 42 54 39 84*

## Sommaire

<b>Éditorial</b>	3
<b>Courrier reçu</b>	
Claire Colombier	4
<b>Préparation de l'assemblée générale du 22 juin 2003</b>	
Point sur la passe	6
Point sur le dispositif et autres cartels	8
<b>« Péter les plombs » Préparation des journées d'études</b>	
Après midi de travail du 15 mars – Pierre Eyguesier	11
Ebauches pour le colloque	
– Guy Ciblac	12
– Jean Michel Darchy	13
– Albert Maître	14
– Philippe Garnier	15
– Claire Colombier	16
<b>Compte rendu de l'inter associatif</b>	17
Pierre Eyguesier	
<b>Le contrôle et la formation de l'analyste</b>	29
Serge Vallon	
<b>Bibliothèque pour une île déserte</b>	35
<b>Bloc-notes</b>	37
<b>Annuaire</b>	38
<b>Agenda</b>	43

## Éditorial

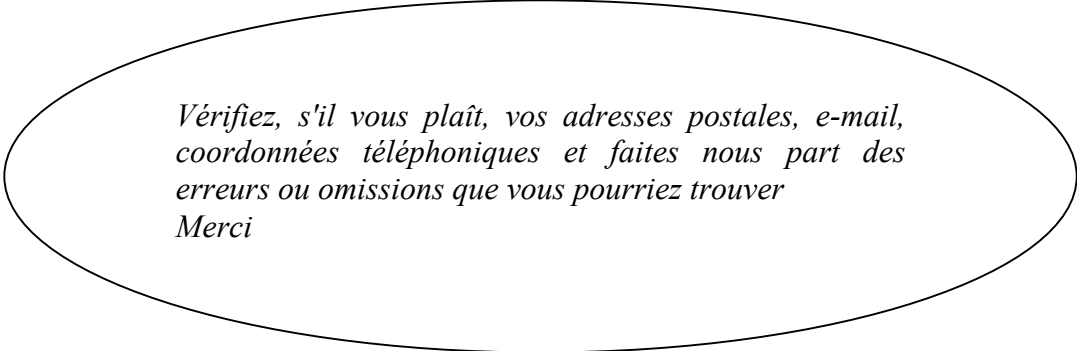
*Michèle Skierkowski, Jacques Teste*

Notre voyageur trouvera t-il son île moins déserte ? Ses collègues ont commencé à y bâtir une bibliothèque, foisonnante.. Robinson, rappelez-vous, qu'il soit celui de Daniel Defoe (Robinson Crusoé) ou celui de Michel Tournier ("Vendredi ou les limbes du Pacifique"), n'avait sur son île qu'un unique livre : la bible...

Et puisqu'il est question de livres, Claire Colombier nous invite à ne pas seulement constituer une

bibliothèque, mais à réouvrir notre "cabinet de lecture".

Bien entendu, les rubriques de ce courrier sont les vôtres, elles n'existent que par le contenu que vous leur donnez et nous les créons au fur et à mesure de vos idées : à vous de jouer !



*Vérifiez, s'il vous plaît, vos adresses postales, e-mail, coordonnées téléphoniques et faites nous part des erreurs ou omissions que vous pourriez trouver  
Merci*

## Courrier reçu

Chère Michèle, Cher Jacques,  
Comme je vous l'ai déjà dit, j'apprécie beaucoup la nouvelle formule du courrier, plus facile à consulter, à ranger aussi...

Je trouve aussi que la manière dont sont ordonnés les articles dans les différentes rubriques reflète bien la vie des Cartels.

Un regret cependant : l'absence de la rubrique «Cabinet de lecture».

Si vous en êtes d'accord, je me propose à nouveau pour la faire vivre, et d'autres collègues me rejoindront sans doute.

Pour la présentation de cette rubrique, je vous renvoie à ce que j'avais écrit dans le n°1 de 1998.

Afin de mettre immédiatement en œuvre ma proposition, je vais dire quelques mots de mes lectures actuelles.

Le hasard de mes déambulations dans les rayons de la bibliothèque municipale m'a fait rencontrer Jacqueline Harpman, psychanalyste et écrivain belge, auteur d'une quinzaine de romans. Inceste, question du double, rapport avec la part inconnue de soi-même...tels sont les thèmes qu'elle aborde, dans un style fort agréable, avec des phrases qui sonnent vrai.

Je voudrais aussi évoquer le dernier « Jeudi d'Errata » consacré à un débat autour d'un texte de Claude Maritan sur la nouvelle « La grève » de Selby (nouvelle faisant partie de Last exit to Brooklyn).

Pour ceux qui n'auraient pas reçu l'information, je signale que le texte de Claude Maritan peut être obtenu auprès d'Anne Santagostini soit à son adresse postale 11 av. Fragonard 91000 Evry, soit à son adresse électronique [anne.santagostini@wanadoo.fr](mailto:anne.santagostini@wanadoo.fr).

J'ai été très intéressée à la fois par la méthode de lecture mise en œuvre par Claude Maritan, et par les questions abordées : la nouvelle aborde la relation père - fils, et met en scène la manière dont «fonctionne du réel non symbolisé quand ça envahit la vie des gens».

Je terminerai en vous signalant un texte de François Cheng sur lequel Jean Prinçé avait attiré mon attention et que j'ai lu avec grand intérêt. Il s'agit de « Le dialogue », petit opuscule paru chez Desclée de Brouwer (collection Presses littéraires et artistiques de Shangai) et qui traite de la rencontre des cultures, à travers le parcours d'écriture de F.C. Une lecture indispensable pour ceux qui se préparent à aller en Chine.

A suivre, si la rubrique Cabinet de lecture reprend...

Claire COLOMBIER

*Chère Claire,  
les rubriques de ce courrier sont celles que souhaitent les membres des CCAF...  
Il y aura donc dorénavant "un cabinet de lecture".  
Michèle Skierkowski et Jacques Teste*

**Préparation de l'assemblée générale du 22 juin 2003**

## Point sur la passe

### Le bureau

#### 1 Point sur le Jury de la passe :

La modification des statuts adoptés l'année dernière et concernant la passe a laissé dans le vague la question de la participation des autres associations de l'inter associatif au nouveau dispositif mis en place .

A cet effet, il convient de traduire dans nos statuts cette volonté.

Voici donc une mise en conformité des statuts telle que le bureau la soutiendra à l'AG (Les modifications apparaissent en italique) :

#### *Article 7:*

L'association poursuit l'expérience de la procédure dite: «la passes, introduite par J. Lacan. Elle met en jeu ce qui peut être repris de la «Proposition d'Octobre 1967», avec les modifications qui lui ont été apportées résultant de l'expérience des C.C.A.F. Les articulations sont les suivantes:

#### *1) Formation du Jury:*

a) Sept membres sont élus par l'Assemblée Générale des CCAF, plus deux suppléants, pour former le Jury potentiel de la passe. Cinq parmi eux, cinq au moins, auront une expérience de la passe à quelque place que ce soit. Chaque candidature devra être soutenue devant les membres de l'association.

*Les associations de l'IA qui soutiennent la procédure désignent chacune de un à trois jurés potentiels selon les critères qui leur sont propres*

b) Le candidat à la passe tire au sort auprès du coordonnant à cette fonction cinq noms dans le jury potentiel. Un rapporteur sera tiré au sort par les soins du jury avant l'audition des passeurs.

Ce rapporteur, présent lors de l'audition des passeurs et des délibérations du jury, ne participe pas au débat. Il aura pour fonction de transmettre au coordonnant concerné, et à lui seul, ce qui peut être rapporté d'une passe comme susceptible de faire enseignement pour l'analyse, travaillant par là même à faire la différence entre ce qui doit être transmis et ce qui ne peut être divulgué.

c) La réponse du jury sera, en règle générale, transmise au candidat par le coordonnant à la passe.

d) Les jurys s'engagent à se former en cartels pour témoigner à l'association de leur expérience.

e) Deux membres de l'association d'une association qui seraient tombés d'accord à propos

de cette initiative auront la possibilité de proposer à une personne non-praticienne de l'analyse de venir faire partie de la liste des jurés potentiels de la passe. En cas d'accord de la personne pressentie, il suffira que cette candidature soit motivée par ses deux parrains auprès du coordonnant de la passe

f) Cinq nouvelles places de jury potentiel seront ainsi offertes à ces trois nouvelles catégories de jurés (5 sur 12). Au bout de trois ans, il sera procédé à un tirage au sort et trois jurés sur les douze seront sortants. Ensuite, le renouvellement se fera tous les trois ans, *par tiers, charge au coordonnant d'indiquer aux associations concernées par le tirage au sort de pourvoir au remplacement des jurés sortants*, chacune des catégories étant renouvelée en fonction du départ de l'un ou l'autre de ses représentants. Les candidats qui avaient été élus ne seront pas rééligibles pour la durée de ce mandat.

*Dans les nouveaux jurys, il est à noter*

*1) qu'il appartient au coordonnant de la passe d'offrir à un ex passant de participer au jury potentiel*

*2) Après qu'un passeur aura été tiré au sort deux fois à cette fonction, il lui sera offert par le coordonnant de la passe, et avec l'accord d'au moins l'un des deux jurys devant lesquels il a parlé, de participer à la liste des jurés potentiels.*

#### *2) Tirage au sort des Passeurs:*

Des passeurs seront désignés par leur analyste. Ceux qui auraient dans leurs pratiques des personnes dont il serait avéré qu'elles se soumettent à une analyse de contrôle, pourraient leur offrir d'être désigné comme passeurs. Par ailleurs, si deux analystes en tombaient d'accord, ils pourraient aussi bien désigner un de leur collègue comme passeur. Il leur suffirait de motiver séparément leur choix auprès du coordonnant de la passe. Parmi l'ensemble des passeurs ainsi constitué, deux d'entre eux seront tirés au sort par le candidat à la passe. Il aura la possibilité de récuser une fois les deux passeurs tirés au sort et de procéder à un nouveau tirage.

Tout passeur ayant rempli deux fois cette fonction sera retiré de la liste.



**2 Proposition d'Insistance, de Cheng Du et de  
Psychanalyse actuelle :**

Les trois associations qui soutiennent notre protocole souhaitent faire partie des jurys et font la proposition qu'un passant puisse lui-même désigner ses passeurs.

Chacun des membres du bureau soutient cette ouverture.

## Point sur le dispositif et autres cartels

### Jacques Teste, coordonnant du dispositif

Le cartel constitué lors de la dernière assemblée générale (Guy Ciblac, Eric Didier, Jacques Nassif, Jacques Teste, Serge Vallon) soumet à l'assemblée générale une proposition de modification des statuts concernant le dispositif et les autres cartels.

#### Proposition :

##### *Article 8:*

L'association soutient qu'il ne saurait y avoir de titularisation d'un analyste, que ce soit par la cure ou par une procédure.

Il est attendu que l'énonciation d'un sujet se déclarant analyste, qu'il soit membre ou correspondant puisse donner lieu à une élaboration dans l'association.

A cet effet, l'association se dote d'une organisation dont les articulations sont les suivantes :

##### *1) le dispositif de la pratique :*

Elle propose à ceux de ses membres qui déclarent s'exposer à la pratique de l'analyse de s'inscrire sur une liste, ce qui constitue le premier temps du dispositif.

Un cartel est tiré au sort en premier lieu parmi l'ensemble des noms de la liste. Il est nommé cartel d'adresse et a pour fonction d'écouter chacun des autres cartels du dispositif.

Ce cartel se charge de retransmettre à un public constitué des membres de l'association, des correspondants qui le souhaitent et aussi des invités de son choix.

Un tirage au sort est pratiqué parmi les inscrits restants pour constituer autant de cartels (de 4) qu'il est possible.

Ces cartels une fois constitués, lors de l'Assemblée Générale concomitante, travaillent pendant 18 mois comme ils l'entendent.

Il est entendu que le choix du sort peut être récusé une fois. Les noms de ceux qui se sont récusés seront alors reversés dans les autres cartels déjà constitués, ceux-ci étant à leur tour tirés au sort pour chaque nom.

A l'issue de leur travail, ces cartels rencontrent le cartel d'adresse. Chaque membre des cartels y prend la parole.

Après cette rencontre, ces cartels se délient et sauf avis contraire et préalablement exprimé, chacun des membres ainsi séparés est à nouveau inscrit sur la liste pour un nouveau tirage au sort.

Ainsi, le troisième temps du dispositif est celui de la déliaison des cartels tirés au sort et du retour au public de leur mise en jeu dans la pratique analytique.

L'association est ainsi promue au rang de tiers auquel est adressé ce qui a pu prendre le statut d'interrogation sur ce que signifie le fait de se dire analyste.

##### *2) Les autres cartels*

Chaque membre de l'association ou chaque correspondant, en dehors du dispositif de la pratique, peut solliciter autour d'une question qu'il souhaite mettre au travail, la constitution d'un cartel. Ces cartels cooptés ont cependant une existence limitée dans le temps et, pour s'inscrire dans le "fait de l'association", ils pourront rencontrer un cartel d'écoute qu'ils tireront au sort parmi les membres de l'association et les correspondants.

Les cartels d'écoute ainsi constitués auront pour tâche de recueillir, au travers des témoignages, les éléments d'élaboration pouvant relancer et alimenter les questions vives du présent analytique. Charge à eux de les transmettre à l'association selon des styles et des modalités qui leur seront propres

Le désir d'ouvrir une partie du dispositif aux correspondants amène à modifier aussi les articles 4 et 5 (Modifications en italique)

##### *Article 4:*

L'association est composée de membres *et de correspondants*, intéressés à divers titres à l'analyse freudienne.

Les membres s'engagent à verser la cotisation qui sera votée annuellement par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration. L'appel en sera fait immédiatement après chaque Assemblée Générale.

La qualité de membre se perd par la démission ou le non paiement de la cotisation, six mois après son appel, sauf accord individuel avec le trésorier.

L'exclusion pour un autre motif ne pourra être prononcée que par l'Assemblée Générale à la majorité simple des membres de l'Association.

*Les correspondants s'engagent à verser le montant de l'abonnement au Courier de l'association.*

##### *Article 5:*

Les ressources de l'association comprennent:

- le montant des cotisations,
- *Les abonnements des correspondants.*
- les subventions qui pourraient lui être allouées,
- et toute autre source de revenu, compatible avec la loi de 1901.

**« Péter les plombs »  
Préparation des journées d'études**

## Après midi de travail du 15 mars

### Pierre Eyguesier

Pour notre propre congrès de Tours, j'incite ceux d'entre vous qui souhaitent intervenir (à titre individuel ou en cartel), à me le faire savoir, en me donnant si possible un titre (même provisoire) et en joignant, si possible aussi bien sûr, un bref argument. Nous prévoyons en effet de mettre un pré-programme en circulation dès la mi avril.

Il m'est un peu difficile de résumer nos débats d'hier, samedi 15 mars, mais, pour ne pas me borner à dire qu'ils étaient intéressants, j'ajouterai qu'ils ont touché aux conditions de secret que la parole (ou l'éthique) mettent en oeuvre pour parer aux violences résultant du «trop de transparence» (du *Trop de réalité*, dirait Annie Lebrun) qui déclenche les «pétages de plombs». Un échange décentré des questions

psychiatriques, et recentré sur diverses catastrophes modernes, sur lesquelles le psychanalyste a sans doute son mot (secret) à dire, nous a transportés sur le terrain du social (beaucoup d'histoires de psychanalystes aux prises, soit *es* qualités soit en tant que régulateurs d'équipes de travail social, avec différents abus, ont été entendues), et amenés à envisager l'intervention du psychanalyse comme maintenant l'écart (entre dire et écrire, savoir et vérité, énoncé et énonciation, possible et impossible, transparence et secret) dans tous les cas où cet écart est court-circuité.

Désolé, pour ceux qui n'étaient pas là, de ne pouvoir être plus précis.

## **Ebauche pour le colloque**

**Guy Ciblac**

Voici une ébauche pour le colloque de Tours. S'il doit y avoir des interventions, ce qui suit pourrait être le fil conducteur de ce que je mettrais en jeu

**Nous n'aurions plus pour horizon trompeur, s'il te fallait à le pouvoir, l'aurore, en ses limites de négoce...**

En ces temps de conséquences, fragmentés de certitudes, accepter de prendre en public la parole, exige que nous puissions, en préliminaires, trouver une forme qui ne vienne point porter contradiction au contenu même que l'on tente de mettre en œuvre.

Cette tentative d'œuvrer la trame d'un énoncé nous conduira à la mise en question de l'Universel. L'exacerbation du centre moïque qui le structure, nous a convaincu d'une attache

faisant le lit de toute morale dans le sens où elle se prononce comme une éthique de l'interdit.

Les nouvelles symptomatologies semblent se présenter comme une implosion des certitudes contingentes liées à cet Universel. Implosion ne trouvant plus les relais d'une distanciation, d'une offre de médiation dans un tissu culturel que notre modernité organise selon les termes du contrat.

La psychanalyse n'est pas sans participer de ces avatars lorsqu'elle peut oublier sa spécificité inscrite non pas à redoubler les effets d'une éthique de l'interdit mais à tenir l'exigence d'une éthique de l'impossible.

Y trouverions-nous une issue dans cet actuel de rupture qu'effondre le commerce des illusions ? En attendant une prochaine rencontre. Bien amicalement

## **Ebauche pour le colloque**

**Jean-Michel Darchy**

Cher Pierre,

Suite à notre échange téléphonique je tente un titre possible en appui d'un bref argument.

Qu'en est-il au bout de plus de 20 ans de pratique d'un établissement d'éducation spécialisée successivement foyer d'éducation spécialisée puis Institut de rééducation, de la "pédagogie" ?

Au départ d'inspiration néo soixante-huitarde plus axée sur un patchwork associant les idées libertaires, une approximation du marxisme et un zeste mal digéré de freudisme à une pratique actuellement dans l'impasse au carrefour du juridique, du social et du psychiatrique. La citation du peintre issu du courant situationniste

Asjer Jorns : " Si tu prends garde à gauche, regardes à droite ", faisant elle-même écho au fameux " père gardes toi à droite, père gardes toi à gauche " montre l'éducateur dans tous ses états, face à une déferlante de vandalisme et d'actes transgressifs jamais égalés. Où l'on voit, comme dirait Jules Verne, le " Maître camarade sens dessus dessous redevenir Maître " Au passage, interroger le réel en jeu dans cette impossible écriture de l'utopie du rapport à la loi. Je développerai ultérieurement. Titre possible : du maître camarade au maître dans tous ses états ou les bonnes intentions sont toujours punies.

Cordialement,  
Merci et à bientôt

## **Ebauche pour le colloque**

**Albert Maître**

Cher Pierre,

Pour nos journées de septembre je te propose une intervention d'une vingtaine de minutes dont l'intitulé pourrait être : Que sont les névroses devenues ou la nostalgie du psychanalyste.

Ou bien : Une nouvelle économie psychique ou la nostalgie du psychanalyste.  
(il s'agirait d'une critique du livre de Melman : L'homme sans gravité).

Qu'en penses-tu ? Amitiés

## **Ebauche pour le colloque**

**Philippe Garnier**

Bonjour ! Voici le texte pour ce que je propose.

Un certain nombre d'artistes, et non des moindres, ont "pété les plombs" à un certain moment de leur vie, malgré leur art, ou leur *Sinthôme*. Deux expositions récentes et superbes, l'une consacrée à Camille Claudel, l'autre à Nicolas de Staël, permettent d'approcher des questions qui concernent, je pense, les analystes et les psychiatres. Je souhaiterais les aborder avec l'œuvre de N. de Staël en me cantonnant à sa peinture et à ses textes.

Un *Sinthôme*, comment cela se construit-il ? L'œuvre y suffit-elle, ou est-ce la conjonction avec celle-ci d'une femme ("sinthôme de l'homme"), d'une autre expression artistique – comme pour Joyce ? Les choses se posent-elles de la même façon pour une femme et pour un

homme (il y a deux orientations possibles du nœud) ? Et sa construction est-elle irréversible, durable ? Ou reste-t-elle incertaine, aléatoire ? Est-elle un mode d'inscription ou seulement un bricolage qui fait épissure, un temps ? Fait-elle trou dans le réel, ou reste-t-elle, si j'ose dire en surface – au mieux en traçant un bord ? Peut-on induire, susciter, son élaboration chez des patients difficiles, au nouage embrouillé – lorsqu'il se fait ?

La progression des œuvres de N. de Staël, parallèlement aux aléas de sa vie jusqu'au suicide final, me permettront, je l'espère, d'avancer quelques hypothèses par rapport à ces questions.

En espérant que ce travail sera agréé pour Tours.

Bien amicalement à toi.



## **Quand les adultes « court-circuitent » l'éducation, les enfants « pètent les plombs »**

**Claire Colombier**

C'est vers la fin de notre après-midi de travail du 15 mars que m'est venue l'idée de cette proposition d'intervention aux journées d'études de Tours.

Je vous en indique ici brièvement l'argument.

Dans le cadre de mon travail passé dans le secteur « Petite enfance », j'ai été maintes fois, et de plus en plus souvent au fil des années, sollicitée parce que des enfants (ayant le plus souvent entre 2 et 3 ans) se comportaient d'une façon qui déconcertaient, voire terrorisaient les équipes qui en avaient la charge et /ou tyrannisaient leur famille.

J'ai également accompagné des équipes dans leur élaboration d'un projet de fonctionnement et des parents eu égard à leurs difficultés d'être parents.

La conclusion globale de ce travail pourrait se formuler ainsi : en dépit (ou à cause...) d'une vulgarisation grandissante des « connaissances » sur le développement de l'enfant et de certains concepts psychanalytiques, règne une absence d'accueil de la vie psychique des dits enfants.

Comme si l'affirmation « L'enfant est une personne » était entendue comme l'enfant est une « grande personne » où l'on retrouve quelque chose de « la confusion des langues entre l'enfant et l'adulte »)

Cette situation voisine avec un discours sur la nécessité de « répondre de manière la plus ajustée possible aux besoins de l'enfant », « besoins » dont les adultes professionnels de la petite enfance auraient une parfaite connaissance. Dès lors, tout enfant qui n'affiche pas une satisfaction béate est très vite considéré comme relevant du « pédopsychiatre », à moins que ce ne soient les parents qui portent toute la « faute »

L'idéal d'un enfant heureux, hors sexe et hors mort sous-tend ces attitudes. Pas étonnant que le réel fasse alors retour sous forme violente.

La position à tenir alors, c'est de travailler le manque, travailler avec le manque (manque de savoir, manque de temps...) pour que de cette béance-là de la parole puisse advenir.

Tel est, très schématiquement, le propos que je souhaiterais développer, en l'appuyant, sur des « histoires d'enfants ».

Si nous conservons à Tours les thèmes d'ateliers de La Chesnaie, c'est dans l'atelier sur l'adresse que je souhaiterais inscrire ce travail.

Vos rebonds sont les bienvenus, voire un travail en cartel...

## **Compte rendu de l'Inter Associatif**

## Compte rendu de l'inter associatif

**Pierre Eyguesier**

Interassociatif européen de psychanalyse  
Coordination du samedi et dimanche 1er et  
2 février

Institut de théologie protestante

(Paris, 83 bd .Arago)

Associations présentes :

Cercle freudien, Analyse freudienne, Errata, le  
G.A.R.E.F.P., École belge de psychanalyse, Cartels  
constituants de l'analyse freudienne, Association  
Lacanienne internationale, Séminaires  
psychanalytiques de Paris, Société de psychanalyse  
freudienne, Insistance, Psykoanalytisk Kreds, Coût  
freudien, Groupe d'études de Grenoble, Association  
de Cheng-Du, Psychanalyse actuelle, Invenció,  
Le questionnement psychanalytique

### COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

#### 1. Séminaire de Copenhague

Les collègues de psychoanalytisk Kreds organisent le séminaire selon une formule originale. Les quatre thèmes retenus (Le réel dans la formation de l'analyste ; La psychanalyse entre réel et clinique ; La psychanalyse dans la problématique entre réel et social ; Le réel et la politique de l'exception) pour décliner le thème général « Le réel dans la position du psychanalyste en Europe aujourd'hui », sont élaborés dans quatre textes adressés à l'ensemble des associations parties prenantes. Celles-ci sont invitées « cordialement et fraternellement » à réagir à ces textes, et à adresser en retour aux organisateurs des écrits courts, correspondant à des interventions d'une vingtaine de minutes maximum, et accompagnés de résumés très brefs. Ceux-ci seront, ainsi que les textes des interventions en plénière (trois interventions par thème) traduits en danois et en anglais pour faciliter la mise au travail des participants non francophones. L'écrit est ainsi mis à l'honneur pour ces journées dont l'organisation est assurée par nos collègues danois selon des modalités précisées ci-dessous (voir compte rendu analytique). On retiendra seulement ici que ceux qui souhaitent se

rendre à Copenhague doivent se soucier sans délai des réservations d'avion et d'hôtel.

#### 2. La passe

Une discussion animée a permis de faire un état des lieux des points de vue sur la question. Si, d'une manière générale, nombre de délégués reconnaissent que des préjugés, des réticences ont pu être surmontées au sein de l'Interassociatif à l'égard de la passe, d'autres persistent à penser que tenir une position lacanienne n'implique pas d'adhérer à la passe, et d'autres encore – qui sont parfois les mêmes –, que des associations peuvent très bien faire vivre l'esprit de la passe sans en respecter la lettre (qu'importe le dispositif pourvu qu'on ait le signifiant). Dans une ambiance où quelqu'un a pu faire remarquer que l'éveil de son intérêt pour la passe allait de pair avec une mise en veilleuse des arguties sur le dispositif en tant que tel, des propos originaux ont été tenus, faisant de la passe, à condition qu'elle soit « insoumise », une occasion en or de répétition de l'écart de la pensée produit par la cure. Ce regain autour de la passe est néanmoins tempéré par une insatisfaction persistante : on attend toujours que les associations qui ont fait de la passe un enjeu institutionnel majeur disent en quoi elle a modifié leur vie associative.

#### 3. Retour sur le séminaire « Psychanalyse et littérature »

Très peu de participation des membres des associations (« Presque un record »), et formule du séminaire jugée déconcertante par certaines associations. Des interventions intéressantes, pourtant.

#### 4. Le partenariat de travail

Que signifie « européen » ? Et quelle est la nature du lien que se sont données les associations qui ont fondé l'Interassociatif européen de psychanalyse ? Telles sont les deux principales questions – pour ne pas parler des soucis relatifs à l'absentéisme croissant des associations et de leurs membres aux

rendez-vous divers de l'IAEP – qui ont sous-tendu les débats de cette troisième partie de l'ordre du jour. L'élargissement de l'IAEP à un groupe chinois et à un groupe antillais fait en effet surgir des interrogations institutionnelles sérieuses. L'Inter-associatif est-il appelé à se transformer en un « réseau mondial » comparable à Convergencia, ou faut-il prendre acte d'un *désir* d'associations non européennes pour l'IAEP, de préférence à Convergencia ? Accéder à un tel désir suppose que le terme « européen » soit délesté de ses significations géopolitiques, et, surtout, que l'IAEP se décale de sa fonction première de confrontation des pratiques associatives sur la formation des analystes. L'essentiel est-il de « travailler » en trouvant des modalités d'échange qui aillent dans le sens de l'hétérogénéité souhaitée ? Cela justifierait la vocation de l'IAEP à prendre rang parmi les offres faites par les psychanalystes, IPA et millériens en tête, à des parties du monde éloignées de l'Europe – mais pourtant gagnées par la modernité. Un débat loin d'être clos, qui pourrait aller jusqu'à appeler une clarification des principes de la fondation et des règles de fonctionnement de l'IAEP.

### **5. Publication des actes du colloque sur le rêve**

Malgré le travail réalisé par Chantal Brigaudiot, la conclusion espérée d'une publication par les éditions Érès semble échapper. Une nouvelle tentative sera faite, après que Jean Florence aura tenté d'unifier l'ensemble, selon les directives de l'éditeur, en écrivant les « articulations » manquantes (la refonte de la table ronde de la dernière demi-journée, demandée par Marie-Françoise Dubois-Sacrispeyre, étant qualifiée d'« inenvisageable »). Un consensus se dégage pour prévoir, en cas d'échec confirmé chez Érès, une diffusion de ces Actes par CD-Rom.

### **6. Colloque de Bruxelles sur « Psychothérapies et Psychanalyse »**

Le colloque est-il mort-né ? Bien que brutale, la question se pose à l'issue de débats qui ont, d'une part, fait apparaître une certaine lassitude des délégués à propos d'une thématique qui a été longuement « barattée » sans grand résultat (le texte n'a pas été signé, à provoqué des remous sévères au

sein d'une association, et laisse aujourd'hui le sentiment, malgré l'énorme travail accompli, que les choses sont à reprendre à zéro), et, d'autre part, se sont conclus par un tour de table où l'ensemble des délégués, sauf ceux faisant partie du secrétariat et les associations invitantes/organisatrices, ont décliné chacun à leur manière l'invitation qui leur était faite de participer au comité de préparation de ce colloque. Toutefois, les échanges à ce propos ont fait apparaître des positions, et des situations de pays pour le moins contrastées en ce qui concerne la perspective d'une réglementation des psychothérapies, par rapport à laquelle les psychanalystes pourraient avoir à se positionner. En particulier, la situation espagnole a permis de faire surgir la question de l'analyse laïque comme susceptible de couper court aux confusions qui s'installent lorsque la psychanalyse est attirée sur le terrain de l'« offre publique de soins ». Des réserves, allant de la nuance apportée sur le terme laïque à l'expression d'un scepticisme généralisé, se sont fait entendre, simultanément à des prises de position en faveur d'une « politique de l'analyse laïque ». La décision finale a été, en ce qui concerne la tenue du colloque et la constitution d'un comité chargé d'en préciser les thèmes et les modalités de travail, d'un report à la Coordination de Copenhague.

### **7. Colloque de Cheng-Du**

Après avoir brossé un tableau de la situation de la psychanalyse en Chine, où il n'existe pas moins de quarante variétés de psychothérapie, et où l'offre de psychanalyse est actuellement menée tambour battant par l'IPA et Jacques-Alain Miller, le représentant du groupe de Cheng-Du a donné quelques précisions, d'abord sur la forme (quatre associations participantes, qui prendront chacune en charge un exposé d'une heure suivi de deux heures de débat), puis sur le contexte touristique. Pour les précisions et détails on se reportera, ici comme sur les autres points, au compte rendu analytique ci-après.

### Premier canevas d'un ordre du jour pour la Coordination de Copenhague

1. Confirmation de l'admission d'Analyse freudienne comme membre de l'IAEP, après trois années de partenariat de travail.
2. Édition ou diffusion par CD-Rom – et support papier – des actes du colloque sur le rêve. Point sur le travail et les réflexions/démarches de Jean Florence.
3. Colloque de Bruxelles. Confirmation au annulation. Constitution d'un comité d'organisation et discussion du thème, de la méthode à mettre en œuvre, et de la portée politique de l'événement.
4. Poursuite du débat engagé lors de la Coordination de février à Paris sur le partenariat.

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

*C'est à dater de cette coordination que, selon l'ordre alphabétique d'un nouveau secrétariat tous les six mois, le secrétariat de l'IAEP échoit aux Cartels constituants de l'analyse freudienne ainsi qu'à l'association de Cheng-Du – l'animation de la Coordination étant assurée, pour cette fois-ci encore, par Analyse freudienne et Psychoanalytisk Kreds. Le compte rendu qui va suivre est issu des prises de notes de Pierre Eyguesier. Il a été revu et corrigé par ses collègues des CCAF et par Michel Guibal pour Cheng-Du. Contrairement à l'usage qui prévalait jusque-là, et selon ses habitudes, le rédacteur a préféré entrer dans le détail des interventions, et rapporter celles-ci à leurs auteurs (dont le nom figure « au long » à leur première intervention, puis avec les seules initiales), les précisions du rédacteur figurant, elles, entre crochets. Il va sans dire que toute demande d'amélioration de ce compte rendu extemporané sera la bienvenue (kliketi@libertysurf.fr), et intégrée dans une version finale diffusée (bien) avant Copenhague.*

#### Matinée du samedi

Catherine Delarue ouvre la réunion en apportant une rectification au compte rendu synthétique de la Coordination précédente : la date du colloque proposé par l'Association Lacanienne internationale n'est pas le premier week-end de décembre 2003 mais celui de 2004. Un rapide débat suit sur les

priorités de l'ordre du jour. On parlera d'abord du séminaire de Copenhague organisé par Psychoanalytisk Kreds, puis de la passe, puis du séminaire sur « Psychanalyse et littérature ». Samedi après-midi, du « Partenariat de travail et de l'avenir de l'Interassociatif européen de psychanalyse », puis de la publication des actes du colloque sur le rêve. Dimanche matin, du colloque de Bruxelles et du colloque de Cheng-Du.

### **1. Séminaire de Copenhague (du vendredi 30 mai en début de soirée au dimanche 1er juin à midi)**

Laurits Lauritsen : Pour chacun des quatre thèmes qui seront traités lors de ce colloque, des textes sont en cours d'élaboration, que nous vous ferons parvenir dès que possible. Invitation « cordiale et fraternelle » à réagir, à vous exprimer à propos de ces textes. Nous avons trois mois pour cela (février, mars et avril). Il y aura trois communications – en séance plénière – par atelier [pour chacun des quatre thèmes]. Elles seront appuyées sur les textes que nous auront fait parvenir les intervenants : des textes courts, correspondant à une intervention d'une vingtaine de minutes, et qui auront été préalablement traduits en danois et en anglais, condition de la mise au travail de nos collègues non francophones. Nous allons également demander aux auteurs des textes des résumés de une à deux minutes, que nous traduirons dans les deux sens.

Sur le plan matériel : la Coordination commencera à 14 heures [en fait, elle sera avancée au vendredi matin, pour des raisons qui apparaîtront par la suite], et le séminaire à 19 h 30. Le prix du séminaire est de 100 Euros, dîner festif du samedi soir compris, ainsi que deux buffets substantiels, vendredi soir et samedi midi. Une soixantaine de chambres ont été retenues dans deux hôtels, à des tarifs préférentiels. Mais il faut réserver dès à présent pour bénéficier des réductions qui nous ont été consenties. L'hôtel Saint-Thomas (40 places réservées) se trouve à proximité de notre lieu de travail ; un autre hôtel, un peu plus cher et plus éloigné (20 places réservées) se trouve dans le centre historique de Copenhague. Pour Saint-Thomas, prévoir de 90 à 130 Euros, ce qui n'est pas cher au regard des prix pratiqués à Copenhague. Comme plusieurs congrès se tiennent simultanément, il ne faut pas tarder, sous peine de

se retrouver logé dans la périphérie. Les réservations d'avion doivent, elles aussi, être faites sans plus tarder. Des tarifs très avantageux peuvent être obtenus en achetant les billets en ligne, sur le site internet de SAS, la compagnie danoise de transport aérien.

Suit un débat sur l'opportunité de mêler Coordination et séminaire. Luis Esmerado, en particulier, est favorable à l'annulation de la Coordination, et demande, au cas où elle serait maintenue, que les associations sûres d'y être présentes se déclarent. Même si la plupart des délégués s'accordent à dire qu'un tel mélange des genres n'est pas judicieux, on remarque que cette coordination a été votée lors d'une précédente coordination, et qu'il paraît donc difficile de l'annuler ; à quoi s'ajoute le fait « qu'il y a le colloque de Bruxelles à préparer, et qu'un peu de temps ne sera pas de trop à Copenhague pour cela... Je dis cela d'autant plus que j'ai mon billet d'avion. Et puis, nous devons nous tenir à ce que nous disons » (Michel Jeanvoine).

LE [Luis Esmerado: attention, on passe aux initiales, NdR] ayant proposé que tous les délégués s'expriment à ce sujet, un tour de table fait apparaître un accord unanime des délégués pour que la Coordination ait lieu le vendredi de 10 heures le matin à 16 heures l'après-midi, mais qu'elle ne rebondisse pas le dimanche après-midi, comme cela avait été prévu initialement.

Entre 60 et 120 personnes sont attendues à ce séminaire.

## **2. La passe**

La discussion, est-il rappelé en guise d'entrée en matière, avait principalement tourné jusque-là autour de la question de la désignation des passeurs.

Éric Didier : Je relève d'abord un oubli dans nos propres statuts en ce qui concerne la passe. Nous avons omis d'écrire que chaque association de l'IAEP peut désigner trois jurés potentiels au jury de la passe... Autre point : le coordonnant de la passe s'engage, après un certain nombre de passes, à transmettre quelque chose de ces passes. Qu'est-ce qui a été nommé dans la passe ? À quoi les jurys ont-ils dit oui ou non ? (Dans chaque passe, on le

constate, chaque juré dit oui ou non à des points différents.)

Sur la désignation des passeurs : jusque-là, ce qui prévalait était la pratique, instaurée par Lacan, de désignation des passeurs par l'analyste. À cela, on a ajouté qu'un contrôleur pouvait désigner un passeur, et qu'un analyste aussi pouvait être passeur... Quelque chose, c'est certain, pousse les analystes à parler des cures... L'analyste *est passeur*. En faisant un pas de plus, on a pensé que tout analyste pouvait désigner un collègue analyste comme passeur, en l'informant de cela ou pas.

Par ailleurs, même si elle n'a pas traversé les CCAF [ce que conteste Nadine Collin], je ne vois aucune raison d'exclure la question que posent Alain-Didier Weil et Michel Guibal – un passant doit pouvoir désigner ses passeurs.

Enfin, nous avons prévu qu'un non-analyste (non-analyste au sens de Lacan, c'est-à-dire qui a été analysé), fasse partie du jury.

Alain-Didier Weil : Des analystes peuvent avoir envie de repartir à zéro, et de faire cette expérience avec des passeurs, qu'ils ne connaissent pas particulièrement mais avec qui ils ont envie de travailler. Avec Michel [Guibal], c'est de là que nous étions partis : des analystes qui auraient besoin, à un moment de leur parcours, de repartir de la case départ.

ED : Plusieurs cas de figure sont imaginables, avec plus ou moins d'intimité, au début, entre le passant et les passeurs. Il ne peut y avoir un seul type de passant...

Michel Guibal : Je ne suis pas convaincu que des gens se soient jamais engagés dans la passe sans assumer une position analytique.

Françoise Wilder : Comme passeur, j'ai rencontré des gens qui avaient des années de pratique et qui voulaient témoigner devant de jeunes analystes, des inconnus. Mais j'ai également rencontré des passants qui ne pouvaient pas parler à des inconnus... Si on reprend la passe de Lacan, et son axe (« La passe, c'est le passeur »), je ne vois pas de raison d'exclure quelque façon que ce soit de faire rentrer le passeur dans le dispositif de la passe. Et de même qu'Éric disait qu'il n'y a pas de raison d'exclure qu'un passant veuille rencontrer un tel ou un tel comme passeur, les désignant comme tels,

même si j'étais intéressée par l'idée de Lacan, d'autres configurations méritent qu'on les considère.

Liliane Zolty fait le récit d'une passe dans laquelle le passant disqualifiait d'avance ses passeurs... Permettre au passant de choisir son passeur, conclut-elle, c'est lui octroyer un certain confort.

LE : évoque le séminaire d'Analyse freudienne sur la passe. Pourquoi si peu de collègues de la Coordination y participaient ? Pourquoi insister sur la passe Inter tant que pas toutes les associations sont intéressées à y participer ? Qu'est-ce qui amène une association à vouloir partager ce dispositif-là, et pas un autre ? Jusqu'à quel point les énoncés qu'on trouve rassemblés autour de la question de la passe (le désêtre, la désubjectivation, la traversée du fantasme, etc.) sont-ils partagés par les différentes associations ? Enfin, alors que R. Lew avait proposé la passe en réseau, la *passé* extra-associative, on revient sur une passe interassociative, présentée comme « lieu de travail » par l'IAEP (L. Esmerado se réfère sur ce dernier point au compte rendu de la précédente coordination, où l'on peut lire : « [...] le projet de la passe est présenté à l'Interassociatif comme lieu de travail dans le cadre de ce dispositif », formulation que les délégués des CCAF récusent comme étant une « erreur ». Vous aviez tout le temps d'en demander la rectification, leur fait remarquer C. Delarue).

LE conclut son intervention par le souhait qu'une réunion sur la passe ait lieu en dehors de la Coordination.

ADW : S'il y a une chose inintelligible par les psychanalystes de l'Institut, c'est bien la passe... Puis il évoque le « désir X » de Lacan, et « le désir fou de faire cet acte analytique mis en question par la passe ». Est-ce que ce qui s'est ouvert dans la cure demeure ouvert, telle est, selon lui, la question posée à la passe et qui peut être féconde pour la communauté analytique. Et quand on pose une question sous la forme : y a-t-il ou pas des associations intéressées, on est à côté. Si on arrive à inventer un dispositif satisfaisant – sans faire de typologie des passants, sans légiférer –, on peut garder ouverte la possibilité que quelqu'un ait envie de faire un travail avec untel, à tel moment. De ce dispositif, mis au service *de la communauté des*

*analystes*, les analystes pourraient se saisir un à un, sans que le désir de leur institution y soit impliqué. Pour qu'il fonctionne, conclut-il, un tel dispositif doit être un lieu insoumis aux associations.

ED : Ça pose la question : qu'est-ce qu'un délégué d'association ? On a fait le pari que les délégués puissent entendre de l'Autre, de l'Étranger, ce qui peut transpercer leur propre association, laquelle fait bloc pour ne pas s'intéresser à la passe... Être à l'Interassociatif, c'est faire le pari d'être surpris par une association et par ce qui l'agite, et de retransmettre cela à sa propre association.

Jean-Mathias Prélavrière : Certes, le risque existe que les passeurs ne puissent pas entendre, mais il ne me semble pas souhaitable que le passant puisse choisir ses passeurs, parce qu'il tendrait à choisir des passeurs qui ne l'entendent que trop, et cela évacuerait le risque et la surprise. À tout le moins devrait-il ne choisir qu'un sur les deux passeurs.

MG : La passe doit rester une possibilité ouverte pour ceux qui sont touchés par cette question. MG fait ici un récit détaillé de sa propre passe, avec quatre passeurs, dont deux Chinois – et parmi ces deux un qui se trouve être un ancien analysant (désigner un analysant comme passeur devrait contraindre un analyste à en faire son propre passeur).

Jean Florence : Grâce à l'IAEP, nous avons surmonté nos réticences vis-à-vis de la passe, et je pense que ce serait une erreur de constituer un cercle de débat sur la passe extérieur à la coordination.

LL : Je constate que, chaque fois que la discussion devient intéressante à propos de la passe, c'est qu'on quitte le terrain des discussions sur le dispositif lui-même. C'est, aussi, chaque fois que l'on rencontre des failles... Et LL de conclure, au mot près : « Il faut mettre au rencard la volonté mégalomane de contrôler le dispositif de la passe. »

Plusieurs interventions, dont celle de Maryse Martin, souligneront à la suite que « ce n'est pas parce qu'une association ne dispose pas du dispositif de la passe qu'elle ne met pas à l'œuvre le signifiant passe ». MM fera d'ailleurs état des difficultés rencontrées par la SPF pour transmettre les élaborations des jurys chargés des nominations : « Faire passer ce qui a pu se travailler dans un au-

delà du cadre, c'est actuellement un point de butée pour nous. »

ADW : Faire le travail du passant – produire des signifiants nouveaux – nous renvoie à Freud et à ses découvertes théoriques à l'occasion de chaque cure [...].

LE : Il y a des positions lacaniennes qui n'ont pas besoin de se soutenir de la passe. Or, la passe prend la forme de propositions d'associations, et il faut tenir compte du fait qu'il y a des associations qui ne partagent pas cette position, et qui n'ont pas besoin de la procédure passe pour mettre en jeu le signifiant passe.

MG reprend et développe l'histoire de (sa) passe. Un des passeurs écrit son témoignage en chinois, et dans le texte de l'autre apparaît, en anglais, *The third person...* [A compléter ou supprimer, car ce qui est rapporté là est insuffisant pour que le lecteur non averti comprenne].

LZ : Au lieu de subvertir les associations, comme le voulait lacan, la passe conforte certaines associations, qui s'instituent sur l'expérience de la passe. Et j'attends toujours de ces associations qu'elles nous disent en quoi ce qu'ont apporté les passants a transformé l'association.

### **3. Retour sur le séminaire « Psychanalyse et littérature » organisé par la SPF**

Nabil Farrès fait un premier bilan du séminaire, en rappelant les titres des tables rondes et en parlant de traduction. Attrapée au vol cette phrase : « *La Durkarbeitung* recèle quelque chose d'intraductible, et ce quelque chose, à l'œuvre dans la lecture/écriture du réel, est au cœur de ce dont il s'agit dans une psychanalyse. »

Maryse Martin relève deux difficultés apparues lors de ce séminaire : 1. Malaise de nos collègues à propos du dispositif du séminaire (qui ouvrait la question : Qu'est-ce que lire ? Et qu'est-ce qu'écrire ? quand on est analyste) et des frustrations qu'il impose. Beaucoup se sont découragés. 2. Une très faible participation (44,5 entrées). C'est presque un record de faiblesse de participation, en nombre de participants et en nombre d'associations non représentées. Que s'est-il passé ?

J. Florence : dans notre association, des gens n'aiment pas le dispositif du séminaire, avec tirage au sort, etc. Et pourtant, les colloques policés, on peut en jouir tout le temps. De ce point de vue, ce que nous avons inventé à l'IAEP ne se trouve nulle part ailleurs. Nulle part on ne trouve une telle disposition des participants et une écoute comparables...

LL : A Copenhague, il n'y aura pas de tirage au sort. Nous pensons que c'est du côté de l'écriture qu'il est possible d'avancer.

#### Après-midi du samedi

MJ : Quelques mots à propos du séminaire sur la clinique lacanienne des psychoses. Nous le concevons comme un temps de travail avec nos collègues de l'IAEP, que nous sollicitons pour présenter un travail. Il s'agit de donner à chacun la parole sur ce thème – pas par tirage au sort –, de lancer un débat là-dessus.

#### **4. Le partenariat de travail**

Le compte rendu précédent faisait état d'une lettre de L. Esmerado s'inquiétant de difficultés apparues dans le fonctionnement et les perspectives de l'IAEP. Un bref débat s'engage à propos des statuts de l'IAEP. Où sont-ils ? Qui les a lus ? F. Wilder, s'adressant à tous : « Vos associations ont les statuts. Cela n'empêche pas que nous les fassions circuler à nouveau. Par Internet. »

MG pose la question des archives de l'IAEP. JF propose qu'elles soient domiciliées dans... une valise. CD souligne à quel point il lui a été difficile d'assurer, sur le plan technique, le secrétariat de l'IAEP.

JMP : Sur l'admission à l'IAEP. Deux procédures coexistent, une longue, celle prévue dans les statuts (par témoignage indirect), et une courte (« par acclamations »). En fait la seconde est une procédure d'admission suite à un partenariat de trois ans. JMP regrette que la première procédure, plus longue mais proche de la passe, tombe en désuétude au profit de la seconde.

Un débat s'ensuit, où l'on fait observer que le nouveau mode d'entrée a été voté, que l'ancienne procédure avait l'inconvénient de « faire écran » à



un partenariat de travail, que les associations en partenariat de travail n'ont pas le droit de vote... Des points communs entre les deux procédures sont mis au jour : dans les deux cas, il y a partenariat de travail, et dans les deux cas l'association doit présenter ses statuts. Également, la distinction entre association et groupe est évoquée : « Il est évident que le groupe de Cheng-Du ne peut être une association, pour la simple raison qu'il n'existe pas en Chine de structure juridique type association loi de 1901. » (MG.) Il est également précisé à cette occasion que le groupe de Grenoble et le groupe des Antilles ne sont pas des groupes mais des associations [Alors pourquoi j'écris groupe ?...].

LE, à propos de la lettre qu'il a adressée au secrétariat de l'IAEP :

1. Sur la procédure d'admission. Les associations candidates ont à présent le choix. Toutefois, l'important dans le témoignage indirect n'était pas seulement d'écouter l'association candidate, mais de renouveler notre interrogation sur le vœu d'être dans le lien Interassociatif. L'autre mode d'admission me paraît moins intéressant de ce point de vue.

2. Qu'est-ce qui définit l'« européen » ? Des pas ont été faits, à l'égard du groupe des Antilles, de celui de Cheng-Du. Qu'est-ce que ça veut dire, l'europpéen, dans ce contexte ? On est passé de l'IAEP français à l'IAEP européen, mais on n'a pas laissé l'appellation Interassociatif tout court. Ça me paraît étrange et peu praticable : je ne trouve pas le sens de travailler avec la Chine ni avec les Antilles. Si c'est une évolution dans l'Inter, je n'arrive pas à la partager. Que sommes-nous en train de devenir ? Un réseau mondial ?

Jean Szpirko : l'IAEP s'est constitué *contre*. Il y avait nécessité de regrouper les lacaniens non École de la cause. Le problème est que les associations qui se regroupaient n'avaient pas la même influence. Et dans les statuts il était dit que l'Interassociatif ne prendrait aucune décision s'il n'y avait pas la majorité *moins une voix*. Donc, deux associations avaient le pouvoir de bloquer le tout. À cette époque-là, on a été vigilant sur le fait d'éviter toute collusion de deux associations contre l'ensemble des membres. Aujourd'hui, cependant, nous ne sommes plus dans un tel contexte de guerre larvée : le contexte politique d'admission de

Cheng-Du et de l'association des Antilles est tout à fait différent de celui que nous avons connu avec l'association brésilienne et avec Analyse freudienne.

ED : Ça ne me gêne pas que des analystes chinois adhèrent à une association de psychanalyse européenne. Puis ED fait état d'une passe demandée aux CCAF par un Argentin, qui s'est ainsi donné la possibilité de résoudre une difficulté inanalysable dans le contexte politique de son pays. Sachant cela, on aurait mauvaise grâce de « faire de l'europpéen à tout prix ».

FW renchérit, en citant Nietzsche, qui disait qu'il était Européen pour ne pas être seulement Allemand...

LL : L'Interassociatif, c'est avant tout « l'hétérogène culturellement travaillé », c'est ça le sens d'« européen ». On le constate en s'apercevant qu'il est bien difficile de rester Interassociatif européen en l'absence des Allemands et des Anglais. Que ces deux pays nous fassent défaut devrait nous poser problème.

Suivent plusieurs prises de parole relativisant l'importance géopolitique de l'Europe, au profit de son importance symbolique [L'Europe des Lumières ?]. À propos de l'adhésion des Antillais et de Cheng-Du, JS fait une différence entre la « filiation de divan et la filiation de discours », la première fondant la seconde, ce qui est le cas pour les Antillais et Cheng-Du mais ne l'est pas pour les Allemands, quelque peu restés dans une « filiation fétichiste à Freud ».

LE : Le problème n'est pas de travailler avec Cheng-Du ou avec les Antilles... La psychanalyse n'a pas de nationalité, mais les associations, oui ; elles s'inscrivent dans une norme juridique. Le sujet de l'IAEP, ce n'est pas la psychanalyse, ce sont les associations, et nous avons fondé l'IAEP pour partager les questions des associations par rapport à la formation des analystes. Si nous sommes en train de devenir un réseau mondial, cela change notre politique de la psychanalyse.

Marie-Josée Vignon : Les Antilles, c'est l'Europe. C'est un département français. Ça pose certes plusieurs problèmes, celui de l'identité des Antillais, des problèmes géographiques aussi (on nous appelle département français d'Amérique),

mais du point de vue juridique, nous sommes Français.

MG : Cheng-Du est dans une filiation par le divan, mais il y a aussi une filiation par le seul discours... C'est le cas de tous ceux qui s'installent comme analystes en s'étant contentés de lire des textes. Or, le passage lacanien, c'est de ne pas scinder un discours de ce qui le fonde, en l'occurrence la cure. Le groupe Cheng-Du tente de se situer dans ce qui ne coupe pas le discours de ce qui le fonde. Et ça n'est pas facile, car la concurrence est rude, de la part de l'IPA, de la part de J.-A. Miller aussi, qui a fait traduire les *Écrits* en chinois et a même fait éditer une bande dessinée sur la psychanalyse. J'ai dit aux Chinois : « Vous avez le choix entre l'IPA Miller, et l'IAEP. » Mais rien n'indique ce qu'ils choisiront : « l'IAEP nous regarde, m'a dit Ho Datong, mais nous aussi on le regarde. »

JMP : Je suis d'accord pour tenir compte des rapports de force, mais pas pour en faire des enjeux essentiels. L'essentiel, c'est l'hétérogène, et la mise au travail sur un même thème avec des vocabulaires différents, des différences doctrinales. C'est ce que nous pouvons constater pour notre propre compte ; aujourd'hui nous arrivons à nous parler les uns les autres. Il s'agit donc, avant tout, de savoir si nous pouvons travailler ensemble.

LL : Cela, ça ne peut pas s'anticiper... C'est, suivant Freud, au nom même des différences culturelles qu'il peut y avoir un travail analytique.

ADW : Ce débat est l'occasion de lever des confusions entre Convergencia et l'IAEP. La question doit être prise sous l'angle du désir des Chinois, qui s'adresse à l'IAEP et non pas à Convergencia. Comment situer cet écart ? À mes yeux, Convergencia se situe dans l'Universel, tandis que l'engagement dans l'IAEP pose des questions de part et d'autre, et maintient des désirs différents.

Les échanges sur ce point tirent à leur fin. L'admission définitive d'Analyse freudienne à l'IAEP, à l'issue de trois années de partenariat de travail, sera prononcée officiellement lors de la prochaine coordination. JF pose le problème de l'absentéisme, et de la difficulté persistante de faire passer aux associations l'intérêt du travail de

l'IAEP, de cette mise en application de l'hétérogène dont il vient d'être question.

### **5. Publication des actes du colloque sur le rêve**

Le travail éditorial réalisé par Chantal Brigaudiot n'a pas convaincu les éditions Érès de se charger, même dans des conditions incluant la participation financière de l'IAEP par pré-achat d'un certain nombre de livres – de l'édition des actes du colloque sur le rêve. Érès demande que les actes prennent forme de livre, et cela exige des remaniements, notamment de la table ronde de la dernière demi-journée, auxquels il ne semble pas possible de se plier. L'éditeur suggère que la publication de ces actes se fasse dans une revue (*Analyse freudienne presse*), ou dans une collection existante (celle dirigée par E. Porge). Une autre solution est immédiatement évoquée, qui finira par rallier les suffrages des délégués : éditer un CD-Rom accompagné, éventuellement, d'un tirage papier simplement mais proprement relié. Jean Florence se propose alors de reprendre l'ensemble, et d'écrire les articulations indispensables. Il se remettra en rapport avec Érès avec ce texte-là. « S'ils veulent, ils veulent, s'ils veulent pas, ils veulent pas. »

#### Matinée du dimanche

### **6. Colloque de Bruxelles sur « Psychothérapies et Psychanalyse »**

Les dates retenues sont le 6 et le 7 décembre 2003. [Mais, comme on va le voir, ce colloque n'est pas tout à fait sûr de voir le jour.]

Bernadette Weyergans : Il est clair pour nous que la responsabilité du contenu – qui va parler et de quoi on va parler –, ne revient pas aux associations belges. C'est un colloque qui doit être organisé par la Coordination. Nous assurerons bien sûr la logistique. Pour les finances, un appel de fonds (le précédent avait été de 25 500 francs belges) est prévu auprès de chaque association (ce fonds sera remboursé en cas de bénéfices).

Une commission de préparation de ce colloque devrait se mettre en place au mois de juillet.

JMP : Il y a une finalité politique à ce colloque, qui est de poser à nos collègues européens la question suivante : « Est-ce que vous entendez, ou pas, vous

situer dans le cadre des textes qui vont réglementer la psychothérapie en Europe ? » Question corollaire : Sommes-nous capables de produire des énoncés expliquant au public ce qu'est la psychanalyse ?

BW : On ne nous demande jamais notre avis. En Belgique, les psychanalystes n'existent pas.

JMP : En France, les psychanalystes existent, mais se caractérisent par leur refus de répondre à la question : « Voulez-vous faire partie du cadre légal qui réglemente les psychothérapies ? » Jusque-là, ils ont opposé à cette question le plus profond mépris.

MG : Les psychothérapeutes se sont inscrits en fédération, ce qui leur permet d'ester en justice... Se réunir en fédération, c'est faire taire les différences, éliminer les groupes trop manifestement sectaires, et fourbir ses armes pour se battre sur le terrain politique. Pour nous battre à armes égales, la moindre des choses serait de faire nous aussi une fédération, mais en France, c'est mission impossible, sauf en cas de catastrophe. C'est du reste pour cette raison, parce qu'une telle fédération n'existe pas, que le texte qui sera remis en discussion à Bruxelles n'a pas été publié...

CD : Chaque organisation pourrait déléguer une personne qui s'engage à intervenir dans ces journées, à partir de ce texte. Il faut savoir clairement qui va y participer.

Suit un échange sur le texte, ses destinataires (le public ou les pouvoirs publics ?), sur la position à tenir (maximaliste ou à la recherche du plus petit dénominateur commun), sur la nécessité de différencier la question du texte de celle de l'approfondissement de nos positions ; et une précision : le texte qui a circulé parmi les associations n'est pas celui issu de la commission mais dont la rédaction finale a été faite par Danièle Lévy.

ED : La question « Psychoanalyse ou psychothérapie » est-elle une question qui se pose à l'analyste ? Je ne le pense pas. Elle est imposée par le pouvoir politique, et l'on y répond sur un fond de catastrophe, avec l'idée d'un pouvoir politique menaçant. Or, nous savons très bien que la pratique des gens au pouvoir repose sur un déni systématique de l'inconscient : dans les institutions

publiques, il est hors de question d'être entendus comme psychanalystes. La question que nous devons nous poser est dès lors : comment se fait entendre *un minimum* des pouvoirs publics. C'est ça le b.a.-ba.

MG : Ça fait des années qu'on brandit la menace d'une catastrophe. S'adresser au politique, au niveau des pouvoirs publics comme de l'institution psychiatrique, nécessite qu'on parle en politiques. C'est pour cela que les associations n'ont pas signé le texte : chacune avait ses propres entrées en politique. Or, pour parler en politiques, il faut avoir les instruments pour le faire. C'est ce qu'on fait les psychothérapeutes, qui se sont doté d'institutions féroces... Est-ce que, à l'IAEP, les associations jouent franc-jeu sur cette question ? Il y a des suspicions.

Pierre Lahousse : Ce texte est un échec, mais l'engouement qu'il a suscité au sein de l'IAEP a permis de relancer cette question. Quelques associations se sont déterminées singulièrement en disant : On va démarcher singulièrement, mais la commission a eu un effet d'échanges, de positionnement. À présent, ou nous laissons tomber, ou nous relançons le débat.

Dominique Le Vaguerèse : Comment faire pour que Bruxelles soit un événement politique ?

ML : Nous arrive-t-il de nous demander : « Ce que je fais, est-ce de la psychanalyse ou pas ? » Ensuite, sur la question qui nous sera posée [Voulez-vous être inclus dans la réglementation des psychothérapies], soit on ne répond pas, soit on répond : « Non, nous ne sommes pas psychothérapeutes », ce qui aura des conséquences très lourdes ; ou on dit « Oui », ou enfin, on dit : « Oui, à condition que soit explicité qu'on n'est pas des psychothérapeutes comme les autres. » Il faudra prendre position là-dessus.

[Malgré les invitations pressantes de C. Delarue pour limiter les interventions à des questions pratiques, le débat se poursuit sur l'idée d'une fédération, jusqu'à une intervention qui fait point de bascule.]

LE : Cette question psychothérapie/psychoanalyse n'est pas posée chez nous, car la psychanalyse n'existe pas dans la santé publique. Et si guerre il y a, chez nous, c'est seulement entre les

psychologues et la fédération de psychothérapie, qui forme des psychothérapeutes sans que cela soit perçu comme un danger par les psychanalystes. En ce qui nous concerne, nous sommes une association culturelle et professionnelle, dont les membres sont protégés pour leur pratique, même s'ils sont psychanalystes laïques. En cas de problème, ces derniers sont protégés par l'association. Pour toutes ces raisons, auxquelles s'ajoutent nos préoccupations institutionnelles du moment, et le fait qu'Invenció n'ait travaillé le texte que sur la demande de l'Interassociatif – texte que je n'ai pas voté –, je m'abstiens sur la participation de mon association pour la commission de préparation du colloque de Bruxelles.

[Les échanges reviennent sur des questions d'organisation de l'IAEP : l'absence d'une permanence est déplorée ; elle expliquerait les difficultés rencontrées tous azimuts, dans les publications, le texte sur la psychothérapie, la passe... Ce que confirme la secrétaire actuelle, qui dit n'avoir reçu aucun signe de vie des associations dans l'intervalle des Coordinations. On en vient alors à l'idée d'un comité restreint qui élaborerait, jusqu'à la prochaine Coordination de Copenhague, une méthode de travail pour Bruxelles. Un tour de table est alors enclenché sur la position de chaque délégué à cet égard. Le Cercle freudien, compte tenu de l'état de démobilisation de l'association à l'égard de l'IAEP, ne souhaite pas s'engager. Errata n'est pas opposée sur le principe, mais suit LE dans ses critiques sur le flou de la Coordination, les absences, l'état de désaccord des associations sur le texte. D'autres réserves s'expriment en ce sens (Insistance). Le Coût freudien (qui rappelle qu'il a failli « éclater » lors des discussions sur ce texte), réserve sa réponse à la prochaine Coordination. LL est content que ce texte, qu'ils étaient prêts à signer, soit redescendu au rang de simple texte de travail, mais, étant fortement engagé par les préparatifs du séminaire de Copenhague, ne souhaite pas disperser les forces de son association. JS, au nom de la SPF, ne souhaite pas non plus engager son association.

Les réserves et réticences étant générales, on convient que ce sera le secrétariat, avec les associations belges, et les associations prêtes à s'engager, qui formeront le comité de préparation du colloque de Bruxelles.

FW revient alors sur l'intervention de LE pour relever que la question a été soulevée sous l'angle de l'analyse laïque. C'est un « objet digne », dit-elle, et qui contient déjà lui-même la possibilité d'une politique. Or, c'est bien d'un colloque qu'il s'agit. La psychanalyse laïque fait-elle politique ou pas ? Et peut-on faire une politique de la psychanalyse laïque ?

Sur la préparation du colloque, nous venons de constater qu'il y a plusieurs façons de porter la délégation – ce que d'aucuns perçoivent comme du « flou ». Il est bien temps de revoir ce qu'est l'IAEP, ses modalités de travail, ce qu'il vise.

Au final, on renvoie la question du colloque à la prochaine Coordination.

LL souscrit à l'intervention de FW pour une politique de la psychanalyse laïque, tandis que JS fait état de son découragement devant un débat qu'il estime par avance miné. Dans le milieu psychanalytique, n'importe quoi peut se faire au nom des théories les plus savantes (par exemple, la pire des incestocraties peut se réclamer de la théorie de l'interdiction de l'inceste) : « On ne peut même pas s'accorder sur ce que représentent un certain nombre de termes, y compris celui d'analyse laïque. »

LE : Dans le cas d'un collègue inquiet pour sa pratique de la psychanalyse, et qui n'était ni médecin ni psychologue, une lettre de son association l'a sauvé devant la justice. Mais chez nous, le terme de laïque n'existe pas. Nous avons seulement le terme *Intrucismo* (intrusion, intrus) – il y a donc des nuances à respecter...

JF : C'est encore possible que ce colloque n'ait pas lieu.

## **7. Cheng-Du**

Jean-Jacques Moscovitz annonce la constitution d'un groupe de travail sur la psychanalyse des enfants en vue du colloque de Cheng-Du. Il est composé de quatre personnes : Maria Landau, Nicole Jacot, Françoise Moscovitz et Éric Didier.

MG : En préambule, est-ce que ce colloque aura lieu ? Cela fait trois ans que le groupe de Cheng-Du souhaite entrer à l'IAEP, mais dans quoi vont-ils entrer ? Les Chinois ont trouvé le texte très

intéressant, d'autant plus qu'ils ont publié eux-mêmes un texte dans *Cultures en mouvement*, dans lequel ils témoignent de l'entrée en analyse de psychothérapeutes qui, arrivant à résoudre les problèmes de leurs patients, n'arrivaient cependant pas résoudre les leurs.

En Chine, la psychanalyse est débutante. Le groupe de Cheng-Du est au sein de l'université de philosophie du Sichuan. Les psychanalystes sont aussi les professeurs. Les jeunes en analyse et les psychanalystes-professeurs vivent ensemble dans le campus.

Cette psychanalyse à l'état naissant est en rapport avec l'existence de cinquante-deux formes de psychothérapies chinoises traditionnelles et d'autres (dans la modernité) sous l'influence des méthodes américaines.

Ils ont souhaité un colloque où il y aurait de la clinique. Ils sont philosophes, anthropologues,

historiens, et ce n'est que par le passage à la pratique privée (hors de l'Université) qu'ils pourraient sortir de l'enfermement universitaire.

Ils demandent donc un effort d'exposition de l'intime d'une cure. À raison d'une heure par cartel ou par personne, suivie d'une discussion de deux heures (en prenant en compte le temps de traduction). Pour l'IAEP, ça limite la participation à quatre associations. Tout sera enregistré et transcrit par eux. Les actes seront donc publiés en chinois. la traduction ne les concerne pas.

Dates : la 2e semaine d'avril 2004.

Associations engagées : Psychanalyse actuelle, École belge de psychanalyse, quelqu'un d'Errata est intéressé...

Les questions de l'organisation seront précisées lors de la prochaine coordination, après le retour de Chine de Michel Guibal.

## **Le contrôle et la formation de l'analyste**

**Le contrôle et la formation de l'analyste**  
**Barcelone Samedi 15 décembre 2001**  
**Journée d'étude d'INVENCIO**

**Serge Vallon**

**A QUI SERT LE CONTRÔLE ?**

La psychanalyse est un art singulier

La formation du psychanalyste et l'exercice de la psychanalyse s'apparentent plus à un art qu'à une science appliquée. L'« ingénierie de l'âme » fait défaut. Heureusement pensez-vous. C'est un fait. Le constater nous éloigne tout autant d'une conception culturaliste de la transmission de la psychanalyse qui en ferait un processus initiatique. Ceux qui ont vécu les deux situations peuvent témoigner des différences temporelles et symboliques. L'initiation suppose et garanti un avant et un après, une mort et une renaissance à une autre identité. La psychanalyse met à l'épreuve une *impermanence* de l'identité subjective, au renouage constant de l'infantile et de l'actuel, du pulsionnel et du symbolisé. Elle est « work in progress », « durcharbeitung », chaque langue tente de définir ce mouvement intrapsychique qu'elle impose. Comment dites-vous en espagnol ?

La tradition déjà centenaire de notre pratique a stabilisé les dimensions personnelles et curatives, didactiques et formatives : J'ai bien dit tradition pour montrer que nous ne disposons pas d'une théorisation disponible pour les justifier, et a fortiori, pour en faire des impératifs catégoriques ! On a :

- A la base, pour chaque analyste, une psychanalyse personnelle thérapeutique et didactique (confondue ou dissociée selon les écoles mais toujours exigible). Ce pré-requis existe depuis l'association allemande (Berlin 1920) il paraît dû à l'écart pris avec le modèle médical universitaire qui dispense le médecin d'être malade pour soigner l'autre. L'inconscient -par nature- nous affecte tous et toujours, quels que soient nos profils psychologiques ou psychopathologiques.

- Des dispositifs de formation destinés à produire, évaluer ou maintenir la position de l'analyste : contrôle et supervision en font partie.

- Des élaborations et des échanges propres à tous les groupes scientifiques destinés à valider des corpus. Ils distinguent clairement l'enseignement (échange de connaissances et de savoir-faire) de la formation (production d'attitudes, évolution du désir inconscient).

Je mets à l'écart les institutions destinées à lier ces dimensions et à les préserver ou les garantir. Elles ont la forme d'institut ou d'association dont les psychanalystes préservent jalousement l'autonomie. A tort et à raison car cette autonomie confond la spécificité des processus de formation analytiques et les dimensions socioprofessionnelles d'une activité (cf. le débat actuel sur l'intégration de la psychanalyse dans les systèmes de santé ou dans un vaste ensemble des pratiques « psycho-thérapeutiques »). L'écart avec les ensembles institués permet de penser que l'analyse personnelle comme le contrôle sont des situations qui peuvent rester extérieures aux normativations institutionnelles. Peut-être pas totalement, nous y reviendrons dans la suite de cet exposé, dans le débat. Dans la mouvance post-lacanienne non dogmatique que nous partageons, nous sommes d'accord pour penser qu'une analyse peut être entamée sans passer par un Institut (libre choix de l'analyste) et qu'un contrôle d'une pratique aussi (libre choix du contrôleur). Nous pensons pour les mêmes raisons que des échanges scientifiques doivent bénéficier d'ensembles élargis comme l'Inter-associatif Européen ou Convergencia ou bien n'importe quelle journée d'étude où nous rencontrons des analystes ayant d'autres appartenances institutionnelles (pour moi, par ex. les journées d'Etudes Freudiennes avec Conrad Stein). Ces espaces d'échange permettent de repérer les institutions sectaires, qui les refusent. Remarquez aussi que la procédure lacanienne de la Passe appartient au deuxième ensemble.

Y a t'il une spécificité du contrôle analytique ?

Il peut être prescrit de l'extérieur pour cause d'appartenance ou de règle corporative mais : il est aussi vain, comme le montre l'expérience de l'I.P.A., de prescrire le Contrôleur officiel, que de prescrire le Didacticien légitime. Il n'est

cependant pas vain d'attendre d'un analyste qu'il soumette sa pratique – débutante ou confirmée – à une situation de contrôle, dès qu'il s'est « autorisé » à l'engager. Pourquoi ? J'en vois trois types de motifs.

1- Une raison pratique : un débutant a intérêt à montrer son ouvrage à son aîné, processus banal du compagnonnage professionnel. Le savoir-faire s'éprouve en acte et non par avance. Cela n'est pas propre à la psychanalyse mais à presque tout métier, a fortiori d'art ou d'artisanat.

2- Une raison plus spécifique : le passage de l'analysant à l'analyste serait inouï. Être à son tour objet de transfert et de demande suppose une décentration inédite qui mérite un cadre protégé. Le contrôle le fournit, permettant à l'analyste, par la répétition des propos tenus, d'entendre ce qui lui a été adressé. Jeu de rôle particulier par son inversion temporaire des places, le contrôle met à l'épreuve l'intersubjectivité requise qui est dissymétrique.

3- Une raison plus structurelle car plus intra-subjective.

Il faut rappeler pour cela les enjeux de la situation analytique.

Le dire vrai est un mi-dire car toujours frappé d'un refoulement partiel. Le message inconscient nous revient comme du dehors (vous connaissez l'aphorisme de Lacan qui l'exprime) dans le rêve, la plaisanterie ou le lapsus - triade freudienne - comme dans toute énonciation. « J'ai dit ça ? ! » telle est la surprise nécessaire à la reconnaissance subjective. Le signifiant, vecteur de subjectivation, va ainsi frayer une vérité insue dans le discours conscient. Comment l'entendre ? Tous les mots de l'analysant ne sont pas des signifiants. Si c'était vrai un magnétophone ferait l'affaire avec l'appui d'un logiciel d'analyse de discours. L'auto-analyse serait alors possible et l'analyste et ce qui s'ensuit serait inutile ! L'écoute est donc active et sélective car marquée du désir de l'analyste d'être ce lieu Autre de l'adresse. Ce qui est flottant est le savoir comprendre, toujours retenu. Les mots prononcés dans une séance par l'un et par l'autre des protagonistes peuvent ainsi être (partiellement) déliés de leur signification immédiate. Avec un peu de chance (autre nom du tact !) ils laisseront apercevoir l'objet de la demande (l'objet du manque) et les

signifiants qui l'entourent par métaphore ou métonymie pour réduire les effets de langue à ces deux mécanismes essentiels.

*Dans le modèle lacanien des 4 discours c'est le mouvement des systèmes discursifs qui fait apparaître leur vérité. Le 1/4 de tour fige le discours du maître -langue qui parle seule (S1) - dans la dérobade hystérique(S) ou obsessionnelle (S2) (=universitaire). Le 1/2 tour, véritable envers du maître, dévoile temporairement le manque à l'œuvre dans la structure subjective. C'est pourquoi contrairement à des affirmations intéressées et perverses<sup>1</sup>, le discours analytique n'est qu'un moment dialectique. L'écriture du discours phobique par torsion topologique (cf. Vallon 1998) est un autre moyen dialectique mais symptomatique.*

Ce qui se dit dans une cure doit être entendu à plusieurs niveaux, dont le moindre n'est pas : « Qu'est ce qu'il me dit là ? » interrogation qui est entre le « Qu'est ce qu'il dit ? » et le « Qu'est ce qu'il se dit ? ». Ce sont des déclinaisons du « Qui parle et à qui ? ».

Pour donner une image : L'analyste doit écouter avec ses deux oreilles, mais disjointes. Le contrôle y trouvera sa justification. L'intra subjectivité requise par l'hypothèse de l'inconscient suppose de forcer cet accès. Le contrôle, bien avant d'être une procédure de formation, est un dispositif permettant de surmonter les défaillances normales de l'écoute des formations de l'Îcs.

### Que nous apprend la pratique du contrôle ?

Le contrôle vise donc à repérer des formations de l'Îcs surgies entre l'analyste et son patient et le type de censure qu'elles alimentent. Je voudrais en donner quelques illustrations empruntées à ma vie d'analyste. J'écoute formellement et régulièrement un autre analyste ; mais j'échange aussi avec d'autres collègues sur des situations pratiques (ex au sein de mon association C.C.A.F. les Cartels de Pratique analytique ; à l'extérieur à l'Aire Méditerranée de Psychanalyse, que vous connaissez).

Je vous donne 3 exemples cliniques

---

<sup>1</sup> La position analytique comme identifiée au phallus imaginaire (savoir supposé au phallus !).



**1° ex. - L'écureuil qui cachait ses noisettes :**

Comment échanger sans perte ?

L'analyste a un patient fort étrange qui lui fait un peu peur, il ne sait trop pourquoi. Peut-être parce que ce patient est italien et fils d'un père mafieux qui vit en Italie et d'une mère française. Il travaille normalement à la tête d'un commerce mené brillamment. Sauf un rapport particulier à l'argent. Il en gagne beaucoup, met des billets dans des enveloppes et les cache. Hélas cet argent s'égaré. Le comptable s'en est aperçu. Le patient se demande si ce n'est pas sa compagne - qui l'aide et qui est plus mal payée que les autres employés - qui le lui prend dans la caisse, se faisant justice<sup>1</sup>. Non, l'argent disparu a peut-être été égaré !

Nous rions à ce récit en pensant à l'écureuil qui cache ses noisettes pour l'hiver et ne les retrouve pas ! L'analyste ne rit pas de la comparaison, mais précise qu'une fois, ayant gagné suffisamment d'argent, le patient a voulu payer l'analyste d'avance pour plusieurs séances ! Celui-ci a eu grand peine à refuser et n'a pas bien su le lui expliquer, sauf à évoquer des principes un peu tautologiques comme qu'on ne paye pas d'avance.

Nous sommes dans un groupe d'inter-contrôle qui tourne spontanément autour de nos limites ou des limites des patients. Chacun se demande si ce patient n'est pas psychotique ? L'analyste aussi, mais il ne peut le conclure sauf qu'il le trouve un peu persécuté quand il raconte des voyages où il part toujours avec une grosse somme sur lui. Dans cette situation, le patient lui rapporte qu'il pense que les gens vont deviner ce qu'il transporte et essayer de le voler. Dans ce cas il ne dit même pas à sa compagne ce qu'il possède mais cela ne le protège pas des obsessions d'être volé.

L'analyste s'étonne des capacités commerciales remarquables de cet autodidacte. Il a même proposé de me conseiller pour gérer mon argent, nous dit-il ! Il lui a expliqué comment il procède pour acheter des voitures. Il achète le petit modèle d'une gamme de véhicule qu'il revend très rapidement avant qu'il ait perdu de la valeur pour acheter le modèle supérieur et ainsi de suite jusqu'au modèle de luxe, acheté sans effort

---

<sup>1</sup> Le patient reproche d'ailleurs à sa compagne - qu'il veut épouser malgré cela- de reverser l'argent à un gourou, chef d'une secte « psychanalytique » qu'elle fréquente. Cela se passe dans la région du Rhône.

dit-il! C'est compliqué mais ça marche et l'analyste est admiratif.

Je fais remarquer à mon collègue que c'est exactement la description d'une manœuvre impossible. Il échange sans perte. Pas d'achat sans perte ? Impossible ! L'impossible est resté voilé. Il a été heureusement transmis tel. Disons qu'il est voilé - a fortiori- aussi pour le patient qui décrit son fantasme (sexuel) de génération spontanée de l'argent, emprunté peut-être aux ressources obscures du père et au delà à la place énigmatique de ce père dans le désir maternel. La situation de contrôle le révèle car elle transmet un insu du patient comme de l'analyste. Elle laisse la question pour l'analyste. Qu'en fera t'il ?

**2° ex. - « Je ne donne rien »** a dit l'analyste a sa patiente en refusant de lui rendre la monnaie (50 F sur 300F). C'était au deuxième entretien préliminaire. Au premier entretien il a pris la peine de lui expliquer le cadre et la règle fondamentale et de lui proposer une séance par semaine. Elle lui demande s'il peut lui faire confiance et elle reviendra pour payer cette petite dette. Il accepte. Elle donne 200F (sur 250F) et s'en va. Elle reviendra avec l'argent promis pour lui dire qu'après avoir consulté son médecin de famille, elle est allé voir un psychiatre-analyste qui va lui faire des feuilles de remboursement et qu'elle ne continuera donc pas ce travail avec lui. L'analyste essaiera en vain de lui faire entendre qu'elle va payer autant car le médecin la recevra deux fois en lui faisant payer chaque fois 100f de supplément au tarif médical ! Peine perdue pour lui car elle aura eu toutefois son remboursement. Le « je ne donne rien » a été entendu dans le transfert et pas comme l'effet d'une règle. Ne doit-on pas construire le cadre avec le patient ? Le contrôle le laisse entendre.

**3° ex - « Et en plus, vous partez sans payer ! »**

L'analyste s'étonne. Cette phrase (avec « l'en plus ») lui a échappé dès le début du travail analytique avec cette jeune femme, éducatrice spécialisée d'une trentaine d'années. Il apprendra ensuite, à grand peine, qu'elle a subi des violences -dont une tentative de viol- par des jeunes dont elle a la charge éducative. Le directeur l'ayant laissée seule face à un groupe difficile en remplacement d'un collègue homme qui avait refusé la situation dangereuse. Elle n'a pas porté plainte pour les violences mais elle a

quitté le travail après ces événements, malgré 10 ans d'ancienneté dans cet établissement, connu pour sa désorganisation et sa direction incompétente. Un procès pour abandon de poste a été jugé à son détriment. Elle a fait appel mais elle a voulu payer d'avance la somme requise par l'employeur. L'avocat lui disait d'attendre la fin des procédures d'appel qui pouvait faire reconnaître son bon droit.

En contrôle, l'analyste s'étonne encore quand je lui fait remarquer que sa phrase précédait fort justement l'aveu des déboires de sa patiente. Je lui dit : « Cette jeune femme paye ce qu'il ne faudrait pas et peut-être pas ce qu'il faudrait ». Ma remarque est peut-être prématurée. Il insiste qu'il parle de cette patiente parce qu'« elle l'agace ». En fait il pense à ce mot en catalan. « Agaçament » était l'expression familière de son grand-père maternel qui a été une sorte de substitut après la mort de son propre père. Le « en plus » de son interjection vient de là. La patiente ne va pas assez vite en compréhension. Elle raconte sa vie, mêle le passé et le présent avec précision et justesse (pour l'analyste) mais ne semble pas « le réaliser ». Il faut l'effort d'insistance de l'analyste pour qu'elle prenne en compte ce qui s'est passé et par exemple qu'elle a laissé passer le temps et ainsi la possibilité juridique de se plaindre en justice des violences subies dans son travail.

« En plus », elle est donc partie sans faire payer ses agresseurs.

[ L'analyste rapporte dans la même séance de contrôle bien d'autres éléments de la vie sexuelle et des positions œdipiennes de sa patiente. Elle a subi des attitudes de séduction ambiguës de la part de son père qui venait lui dire bonsoir. Elle s'obligeait alors, enfant, à dormir toute habillée pour éviter un contact. La mère ne voyait rien. Préadolescente, elle a cru d'ailleurs « partager » une grossesse avec sa mère. Celle-ci, enceinte d'un 5<sup>e</sup> enfant, avait confié son hésitation à sa fillette, celle-là lui promettant de l'aider à élever le futur bébé si elle le gardait ! Déception quand la mère décidera de se faire avorter. La patiente a pourtant toujours eu bien peu de compréhension des choses sexuelles. C'est un gynécologue personnel, différent de celui de la mère, consulté en fin d'adolescence, qui lui a permis de comprendre enfin ses règles et le fonctionnement de son corps. Avec son premier

flirt, elle avait pensé pouvoir tomber enceinte du seul fait d'avoir porté un pantalon que le garçon lui avait prêté ! La patiente n'a pas d'enfant et a vécu avec des hommes difficiles, parfois violents. Elle vit seule en ce moment mais son précédent compagnon a toujours procuration sur ses comptes bancaires...]

L'analyste a entendu beaucoup de chose mais son patient peut-être moins . Je l'interroge donc sur cet agacement incompréhensible : « c'était quoi qui agaçait votre grand-père ? ». Maire et résistant de guerre, ce grand père de l'analyste avait su refuser une décoration proposée tardivement (d'où l'agacement) par le président de la République». L'« agacement », rapporté au grand-père de l'analyste, révèle une indépendance d'esprit et d'action admirable mais difficile à imiter. Revers d'une médaille refusée.

Le « en plus » n'est pas de mise, sauf si on peut le rapporter à l'absence de tiers garant (de la loi, de l'argent, comme de la promesse) dans l'histoire de la patiente, comme à cette reconnaissance inadéquate dans l'histoire de l'analyste. Le contrôlant -qui est aussi psychiatre- s'aperçoit alors qu'ayant opté pour un paiement panaché (moitié par remboursement médical, moitié par paiement direct) il l'a allégée – pour l'aider dans un moment d'autonomie difficile - de l'effort du paiement. Il sait mal refuser contrairement à son grand-père modèle et il repartira du contrôle avec cette question.

Le « en plus » du petit lapsus est un « en moins » qui préserve de la castration et conforte les bénéfiques masochistes (payer la part de l'Autre pour s'y rabouter). La patiente va t'elle bénéficier du contrôle de son analyste ? Probablement : le contrôle est castration. Ici être médecin ou psychanalyste comporte inconvénient pour chaque position. L'effet de castration est-il transmissible ? L'acte juste ne demande ni médaille ni paiement mais reconnaissance du désir qu'il révèle.

Ces trois exemples pourraient être multipliés. Ils montrent que le contrôle, parole adressée à un tiers, réverbère des censures différentes de la situation analytique : transmission d'impossible comme déni de castration, refus de l'Autre du transfert qui précipite un acting out, signifiants méconnus du paiement et de la dette. Votre écoute en entendra d'autres qui m'échappent !

Une deuxième oreille

Le contrôle par la ré-énonciation qu'il impose à l'analyste, par l'écoute du contrôleur attentif à ce qui ne se dit pas ou ne s'entend pas, ouvre « une deuxième oreille ». Façon de donner métaphore à un Lieu.<sup>1</sup>

Pour conclure résumons notre argumentation : le contrôle analytique n'est pas un contrôle professionnel ni une étude de cas psychiatrique. Il faut réserver ces enjeux à d'autres instances. Il est un moyen d'interpréter, en temps voulu, des formations de l'inconscient qui surgissent dans une cure. Inéluctablement ? Oui ! Libre à l'analyste d'en déduire qu'il faut qu'il reprenne ou prolonge son analyse personnelle. Rien ne permet de le prescrire. La solution de renvoyer toute censure à l'analyse de l'analyste (« Retourne sur le divan ! » affirmation répétée récemment à Barcelone, lors de l'Inter associatif européen, par Marc Lévy) paraît paresseuse ou mégalomaniaque. Pour la même raison je ne partage pas l'avis historique et remarquable de Vilma Kovacs, proche de Ferenczi et de Balint, qui prônait un contrôle avec l'analyste même du praticien, sous prétexte que celui-ci connaît mieux le débutant et va gagner du temps.

Les formations de l'Ics travaillées en contrôle, avec les méconnaissances induites, sont le produit de la rencontre entre ce patient et cet analyste. A l'inverse, il faudrait croire que la psychanalyse serait prédictive. Ce n'est pas vrai, malgré l'affirmation de certains analystes fatigués ou blasés (cf. remarque de G. Pommier). Si je connais ce patient (supposons que c'est mon ami) et cet analyste (supposons que ce fut mon analysant) puis-je déduire quelle sera l'analyse ? ? ?

Faut-il en déduire que l'absence de contrôle va produire dangereusement de l'inalysé ? Pas forcément si l'analyste -instruit par ces moments là- écoute son patient de cette façon divisée.

Le patient va t'il lui-même en bénéficier ? A coup sûr si son analyste lui permet de comprendre que lorsqu'il parle de ses enfants ou de ses proches c'est aussi de lui qu'il parle : transferts latéraux où il peut se révéler parfois bon interprète, transformant la cure en moment de contrôle de sa vie personnelle ! Avec une pointe d'inconnu irréductible... Le dispositif de la cure est réducteur donc opératoire. Transferts et formations de l'Ics en débordent pourtant. La névrose de transfert n'est qu'un prisme indispensable. Cela pourrait nous rendre modestes quoique exigeants.

La dimension du contrôle comme adresse tierce des paroles tenues par le patient et son analyste est nécessaire. L'« analyse de contrôle » n'existe pas en tant que telle. Il n'y a que des moments de contrôle d'un processus en cours.

Serge Vallon  
Invencio Barcelone  
Novembre 2001

N.B. :J'ai laissé de côté le profit de la transmission et du maintien de la psychanalyse par le contrôle... je suppose que c'est ce que nous sommes en train de faire !

---

<sup>1</sup> Si on garde la métaphore fructueuse d'une scène théâtrale (cf. le « praticable promu par J. Nassif) le contrôle est-il le double de la scène d'analyse ? Les acteurs -contrôleur et contrôlé- sont-ils tournés vers la 1<sup>o</sup> scène et le patient ou bien vers le public et les autres analystes : collègues invisibles mais présents dans la scène du contrôle ?

**Bibliothèque pour une île déserte**

**A l'appel du président concernant la constitution d'une bibliothèque, je propose :**

D'Andréa Camillieri « **La concession du téléphone** »

D'Andréa Camillieri « **La disparition de Judas** »

De Thomas Bernard « **Extinction** » (Gallimard)

De David Albahari « **Getz et Meyer** » (Gallimard)

*Eric Didier*

-----  
**Une proposition :**

« **L'invention de la solitude** » Paul Auster

« **La langue maternelle** » de Vassilis Alexakis

« **Une trop bruyante solitude** » de Bohumil Hrabaz

*Maryse Perrin*

-----  
**Quelques livres pour l'ami en partance :**

Pour le temps du voyage :

« **Œdipe sur la route** » de Henri Bauchau (Actes Sud)

Pour appréhender les mystères de l'île :

« **L'invention de Maurel** » de Adolfo Bioy Casares (10/18)

Pour qu'au-delà de ses rives d'autres terres restent à découvrir :

« **Secrets** » de Nuruddin Farah (Le serpent à plumes)

Et pour les jours où les chemins de l'île pourraient sembler déserts :

« **Les œuvres complètes** » de René Char (La pléiade)

*Delphine De Roux*

**Dans le sac de mon collègue, je glisserais**

Supposant qu'il connaît ses classiques (littéraires et psychanalytiques), et que figurent dans ce qu'il a déjà emporté Malaise dans la civilisation, L'interprétation des rêves, Litturaterre, la Divine Comédie de Dante dans la traduction de Jacqueline Risset (la seule qui permet de lire Dante), etc j'ajouterai :

**Une blessure au pied d'Œdipe** de Marc Le Bot (Plon)

**Dans la lumière des saisons** de Charles Juliet (POL) ou encore, du même, les poèmes A voix basse.

**Diotime et les lions** d'Henri Bauchau , 3<sup>ème</sup> volet d'un trilogie comprenant par ailleurs Œdipe sur la route et Antigone...Tous trois publiés par Actes Sud.

**Partage formel et Feuilles d'Hypnos** de René Char (recueil Fureur et mystère en Poésie Gallimard), ou encore Extraits du corps de Bernard Noël

Et l'album « **Pour de rire** » de C. Bruel et A. Bozellec , véritable encyclopédie en images des peurs et des attitudes par rapport à la peur, édité au Sourire qui mord, et pas encore repirs par les éditions Etre.

*Claire Colombier*

-----  
**S'il faut partir dans l'île,**

Prenons le temps de voir ce qu'elle fut au temps de l'enfance avec « **La Mauresque** » d'Eduardo Manet (Gallimard)

Pour y bien manger et y jouer un drôle de jeu restons « **Hors jeu** » avec Manuel Vazquez Montalban (10/18)

Si l'ennui nous y prend, faisons comme « **Le vieux qui lisait des romans d'amour** » de Luis Sépulvéda (Actes Sud)

Et enfin, si le désert la gagne, il reste encore « **L'enfant de sable** » de Tahar Ben Jelloun (Seuil)

*Jacques Teste*

## **Bloc-notes**

Nouveau membre :

**Bertrand PHEANS**  
(voir annuaire)

Nouvel E-mail pour

**Claire Colombier**  
cccolombier@free.fr

**Delphine De Roux**  
delderoux@club-internet.fr

Le prochain **Courrier** paraîtra  
en juillet 2003

**Annuaire**

**Annuaire des membres de l'Association  
Mai 2003**

**Mme Allier Danielle**

Prof. : 223 C, rue du Triolet, 34090 Montpellier  
Tél. : 04 57 61 17 85  
Priv. : 468, rue du Triolet. 34090 Montpellier  
Tél. : 04 67 52 50 03  
Fax : 04 67 52 50 03  
Tél. mobile : 06 82 54 93 14  
E-mail : d.allier@wanadoo.fr

**M. BARTHELEMI Michel**

Prof. : 22, rue de l'argenterie, 34000 Montpellier  
Tél. prof. : 04 67 60 83 34  
Tel priv. : 04 67 60 98 91  
Fax : 04 37 60 74 03  
Tél. mobile : 06 20 61 67 15  
E-mail : barthelemi.michel@wanadoo.fr

**Mme BEAULIEU Agnès**

Prof. : 4, avenue de Verdun, 84600 Valréas  
Tél prof : 04 90 37 38 99  
Tél. mobile : 06 67 79 64 41  
Priv. : Le Savot et Les Blaches, 26170 Merindol-les-Oliviers  
Tél. : 04 75 28 70 37  
Fax : 04 75 28 77 95

**M. BIETH Frédéric**

Prof. : 32, rue d'Orsel, 78018 Paris  
Tél. : 01 42 64 30 73  
Priv. : 10, rue A. Barsacq, 75018 Paris  
Tél. : 01 42 64 30 68  
E-mail : biethphi@club-internet.fr

**Mme BOENISCH-LESTRADE Marie-Claire**

Prof. : 2 bis, rue du Général Chêne, 83000 Poitiers  
Tél. : 05 49 41 131 10  
Priv. : 14, Résidence du Petit Breuil, 83000 Poitiers  
Tél. : 05 49 61 01 14  
E-mail : Boenisch@wanadoo.fr

**Mme BONNEFOY Yvette**

48, rue de la Glacière, 75013 Paris  
Tél. : 01 45 87 01 43

**M. BRUTINAUD Bernard**

9 bis, rue des Cordeliers, 18000 Bourges  
Tél. prof. : 02 48 35 90 05  
Tél. priv. : 02 48 70 42 92  
Fax : 02 48 65 90 05  
Tél. mobile : 06 07 36 05 77

**M. CANY Élie**

Prof. : 30, rue de la Patrie, 56100 Lorient  
Tél. : 02 97 84 03 86  
Fax : 02 97 86 54 01  
Priv. : Créhal 56590 Île de Groix

**M. CIBLAC Guy**

196 bis, rue ancienne de Montmoreau, 16000 Angoulême  
Tél. : 05 45 61 34 95  
Fax : 05 45 61 71 61  
Tél. mobile : 06 08 40 00 32  
E-mail : Ciblac.guy@wanadoo.fr

**Mme COLLIN Nadine**

18, rue Marie Curie 78990 Elancourt  
Tél. mobile : 06 07 38 06 41  
E-mail : nadinecollin@aol.com

**Mme COLOMBANI Margaret**

Prof. : 116, rue du Château, 75014 Paris

Tél. : 01 43 21 85 75

Priv. : 26, rue du Cdt Mouchotte. 75014 Paris  
Tél. : 01 45 38 153 93

**Mme COLOMBIER Claire**

145, Bd Voltaire, 75011 Paris  
Tél. : 01 43 79 35 27  
Fax : 01 43 79 35 27  
E-mail : cccolombier@free.fr

**M. DARCHY Jean Michel**

Prof. : 26, rue de la République, 84000 Avignon  
Tél. : 04 90 85 67 78  
Priv. : 28, rue V. Vangogh 84 310 Morières les Avignon  
Tél. : 04 90 31 12 26 - Fax : 04 90 16 77 89  
Tél. mobile : 06 14 49 81 30  
E-mail : jmdarchy@hotmail.com

**Mme DEFRANCE-LEMAY Maryse**

84, rue Carnot, 59200 Tourcoing  
Tél. : 03 20 25 20 10

**M. DELOOSE Alain**

13, rue des cinq diamants, 75013 Paris  
Tél. : 01 45 80 96 21  
E-mail : alain.deloose@ddb.fr

**M. DELOT Daniel**

Prof. : 585, avenue des Déportés, 62251 Hénin-Beaumont  
Tél. : 03 21 20 00 97  
Priv. : 162, rue de l'Abbé Bonpain, 59800 Lille  
Tél. : 03 20 31 04 27  
Fax : 03 21 49 80 10

**M. DEMANGEAT Michel**

39, rue Charles Monselet. 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 56 81 30 05

**Mme De ROUX Delphine**

Résidence Le Lèz, Bt B.  
14, rue des Roitelets, 34000 Montpellier  
Tél. : 04 67 72 86 78  
E-Mail : delderoux@club-internet.fr

**M. DESROSIERES Pierre**

26, rue des Écoles, 75005 Paris  
Tél. prof. : 01 40 51 71 25  
Tél. priv. : 01 40 51 71 60  
Fax. : 01 45 21 49 15

**M. DEUTSCH Claude**

5 bis, rue de l'écureuil, 14000 Caen  
Tél. : 02 31 34 39 95  
Tel mobile : 06 07 84 67 75  
E-mail : cdeutsch@wanadoo.fr

**M. DIDIER Éric**

5, rue du Chevalier de la Barre, 75018 Paris  
Tél. : 01 42 23 30 73

**M. DIDIERLAURENT Michel**

Prof. : 17, rue des Minimes, 63000 Clermont-Ferrand  
Tél. : 04 73 19 23 92  
Fax : 04 73 19 23 91  
Priv. : 3, place Michel de l'Hospital, 63000 Clermont-Ferrand  
Tél. : 04 73 91 18 88  
E-mail : [michel.didierlaurent@wanadoo.fr](mailto:michel.didierlaurent@wanadoo.fr)



**M. DONNEFORT-PAOLETTI Jacques**

1 ter, rue Saint-Hilaire, 86000 Poitiers  
Tél. : 05 49 50 91 02

**M. EYGUESIER Pierre**

Prof. : 32, rue d'Orsel, 75018 Paris  
Tél. : 01 42 23 24 13  
Priv. : 37 bis, rue des Abbesses, 75018 Paris  
Tél. : 01 42 59 76 38  
Fax : (idem. - Prévenir par Tél. de l'émission d'un fax)  
E-mail : [kliketi@libertysurf.fr](mailto:kliketi@libertysurf.fr)

**Mme FRANCHISSEUR Marie-Françoise**

Le Sévigné, 114, avenue de Royat, 63400 Chamalières Royat  
Tél. : 04 73 35 88 28

**M. GARNIER Philippe**

205, Boulevard Vincent Auriol, 75013 Paris  
Tél. : 01 45 86 81 51  
Fax : 01 45 86 81 51  
Tél. mobile : 06 07 38 79 83  
E-mail : [garnier12@wanadoo.fr](mailto:garnier12@wanadoo.fr)

**M. GENIN Yves**

22, rue de Bellechasse, 75007 Paris  
Tél. : 01 47 05 28 59  
E-mail : [clyg@wanadoo.fr](mailto:clyg@wanadoo.fr)

**Mme GOUZY Éliane**

10, Boulevard Puyblanc, 19000 Brive  
Tél. : 05 55 17 96 63  
Fax : 05 55 17 96 63  
Tél. mobile : 06 80 05 00 08

**M. HOLTZER Jean-Pierre**

15, bd Roetteplatte, 45000 Orléans  
Tél. : 02 38 62 13 39  
Fax : 02 38 62 13 39  
Tél. mobile : 06 80 02 43 27  
E-mail : [Jpierre.holtzer@wanadoo.fr](mailto:Jpierre.holtzer@wanadoo.fr)

**Mme IBANEZ-MARQUEZ Lucia**

Prof. : Palazzo Del Rialto 207, 8 rue des Consuls Port Ariane,  
34970 Lattes  
Tél. : 04 67 15 35 62  
Priv. : Château le Villaret, 34190 Brissac, Ganges  
Tél. prof. : 04 67 73 42 81  
Fax : 04 67 73 46 64  
E-mail : [L.ibanez.marquez@wanadoo.fr](mailto:L.ibanez.marquez@wanadoo.fr)

**M. LADAS Costas**

188, 13d. Jean Mermoz, 94 550 Chevilly-Larue  
Tél. prof. : 01 46 61 41 78  
Tél. priv. : 01 40 81 87 75  
Fax : 01 46 61 41 78  
E-mail : [c.ladas@wanadoo.fr](mailto:c.ladas@wanadoo.fr)

**Mme LALLIER-MOREAU Dominique**

Prof. : 9, square de Geyter, 93200 St Denis  
Tél. : 01 48 20 95 94  
Priv. : 35, av. de la are, 95170 Deuil la Barre  
Tél. : 01 34 28 78 32

**Mme LARNAUD Michèle**

514, rue de l'Aiguelongue, 34090 Montpellier  
Tél. : 04 67 63 28 20  
Fax : 04 67 63 28 20  
E-mail : [michelelarnaud@minitel.net](mailto:michelelarnaud@minitel.net)

**Mme LE VAGUERESE Dominique,**

2, rue Bourbon le Château, 75006 Paris.  
Tél. : 01 43 54 89 20.  
E-mail : [dominique.levaguerese@9online.fr](mailto:dominique.levaguerese@9online.fr)

**M. MAÎTRE Albert**

Prof. : 23, Bd. du Maréchal Leclerc, 38000 Grenoble  
Tél. : 04 76 44 22 69  
Fax : 04 76 44 22 69

Priv. : 32, route de Saint-Nizier, 38070 Seyssinet  
Tél. : 04 76 49 16 60

**Mme MARTIN-SAULNIER Janine**

20, rue Miguel Mucio, 66000 Perpignan  
Tél. : 04 68 55 15 01

**M. MASCLEF Claude**

104, 13d. P. Vaillant Couturier 59065 Auberchicourt  
Tél. : 03 27 92 65 49  
Fax : 03 27 94 09 52  
E-mail : [cmasclef@hotmail.com](mailto:cmasclef@hotmail.com)  
Tatoo : 06 06 35 87 72

**Mme MOSSÉ Catherine**

121, rue Fontgieve, 63000 Clermont-Ferrand  
Tél. : 04 73 37 39 00

**M. NASSIF Jacques**

15 bis, rue Rousselet, 75007 Paris  
Tél. : 01 43 06 86 21  
Fax : 01 43 06 86 54  
E-mail : [Jnassif@club-internet.fr](mailto:Jnassif@club-internet.fr)  
Paseo Manuel Girona, 10, 5°-1. 08034 Barcelone  
Tél. : 93 204 33 18  
Fax : 93 280 60 39

**M. ODDOUX Christian**

26, rue Lemer cier, 75017 Paris  
Tél. prof. : 01 43 87 66 38  
Tél. priv. : 03 85 33 00 37

**M. PERLES Thierry**

Prof. : 42, rue Berthe, 75018 Paris  
Tél. : 01 42 55 36 37  
Priv. : 43, rue de Trévisse, 75009 Paris  
Tél. : 01 45 26 25 86  
Tél. : 01 47 70 10 23  
E-mail : [tperles@wanadoo.fr](mailto:tperles@wanadoo.fr)

**M. PHESANS Bertrand**

Prof. : 97, boulevard Arago 75014 Paris  
Tél. : 01 45 87 21 31  
Priv. : 27, rue des laitières 94300 Vincennes  
Tél. : 01 48 08 09 42  
E-mail : [bpbesans@teaser.fr](mailto:bpbesans@teaser.fr)

**M. PRINCÉ Jean**

Prof. : 7, rue Desmoueux. 14000 Caen  
Tél. : 02 31 85 42 29  
Priv. : 26 rue Froide - Ryes - 14 400 Bayeux  
Tél. : 02 31 22 32 56

**Mme RHEINBOLD Marie**

37, rue Fontaines, 31300 Toulouse  
Tél. : 05 61 42 53 60

**Mme ROOSEN Christine**

Tél. : 01 45 59 33 78  
E-mail : [christineroosen@wanadoo.fr](mailto:christineroosen@wanadoo.fr)

**Mme SELLÈS-LAGORCE Yvette**

Prof. : 36, rue Pétiinaud Dubos, 87100 Limoges  
Tél. : 05 55 77 48 68  
Priv. : 16, rue Pasteur, 87000 Limoges  
Tél. : 05 55 79 39 90  
Fax : 05 55 79 39 90

**Mme SKIERKOWSKI Michèle**

Prof. : 223, rue du Triolet, Bât. C, 34090 Montpellier  
Tél. : 04 67 52 22 33  
Priv. : 67, rue de Gascogne, 34090 Montpellier  
Tél. & fax : 04 67 63 38 57  
E-mail : [michele.skierkowski@free.fr](mailto:michele.skierkowski@free.fr)

**Mme SOTTY Annie**

16, rue Amiral Courbet, 50100 Cherbourg  
Tél. : 02 33 53 38 54  
Fax : 02 33 53 45 20  
E-mail : annie.sotty@wanadoo.fr

**M. TESTE Jacques**

4, rue des roches rouges, 34080 Montpellier  
Tél. : 04 67 03 38 09  
Fax : 04 67 03 42 37  
E-mail : jteste@club-internet.fr

**M. VALLON Serge**

106, Quai de Tounis, 31000 Toulouse  
Tél. : 05 61 52 03 40  
Fax : 05 61 33 10 63  
E-mail : serge.vallon@numericable.fr  
Vst.cemea@wanadoo.fr

**Mme VERDIER Marie-José**

106, chemin St Amaraud Haut, 81 000, Albi  
Tél. : 05 63 54 01 85  
Fax : 05 63 54 01 95  
E-mail : Reidrev@aol.com

**Mme WILDER Françoise**

227, chemin du réservoir de Montmaur, 34090 Montpellier  
Tél. prof. : 04 67 54 03 04  
Tél. priv. : 04 67 54 76 97  
Fax. : 04 6 7 54 67 54  
E-mail : wilder.françoise@club-internet.fr

**M. WILDER Sean**

227, chemin du réservoir de Montmaur, 34090 Montpellier  
Tél. prof. : 04 67 54 03 03  
Tél. priv. : 04 67 54 76 97  
Fax : 04 67 54 67 54  
E-mail : wilder.sean@club-internet.fr

## Annuaire des correspondants de l'Association Mai 2003

**Mme AIMEDIEU-LESBATS Martine**  
29 ter, rue Colbert  
13140 Miramas

**Mme BRIAL Claudine**  
17, rue du Mas de Magret  
34430 st Jean de Védas

**Mme De VANDIERE Renée Ariane**  
84, boulevard Beaumarchais  
75011 Paris

**M. DEWALEYNE François**  
83 bis, rue Royale  
59800 Lille (Sud)

**Mme DRAY Monique**  
Fontcrépon  
63270 Yronde et Buron

**M. GROS Michel**  
7, rue Teisseire  
06400 Cannes

**M. HAJBLUM Serge**  
11 bis, rue du Val de Grâce  
75005 Paris

**Mme LAIDIN Marie**  
35 bis, rue Victor Hugo  
16340 Isle d'Espagnac

**Mme MASCLEF**  
31, rue des Capucins  
59400 Cambrai

**M. MASSON André**  
37, rue Tarin  
49100 Angers

**Mme PERRIN Maryse**  
41, rue Robert  
31200 Toulouse

**Mme RAINHO Elisabeth**  
1 bis, rue du Figuier  
34000 Montpellier

**M. SALVAIN Patrick**  
53, rue de l'Amiral Mouchez  
75013 Paris

**Mlle SEINE Raymonde**  
7, rue des Carolus  
86000 Poitiers

**Mme VAQUIE Jeannine**  
Résidence Vincent Dindy  
40, rue Proudhon  
63000 Clermont-Ferrand

## **Agenda**

**Samedi 21 juin 2003**

Préparation des journées de Tours

**Dimanche 22 juin 2003**

Assemblée générale des CCAF

**6 et 7 septembre 2003**

Journées d'études des CCAF "Péter les plombs"  
Tours

**6 et 7 décembre 2003**

Inter-associatif "Position de la psychanalyse aujourd'hui"  
Bruxelles

**Pâques 2004**

Inter-associatif : Cheng Du (Chine)